

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 FEVRIER 2009

- COMPTE RENDU ANALYTIQUE -

Membres composant le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice.....	45
Membres présents.....	34
Membres représentés.....	9
Membres absents non représentés	2

La séance est ouverte à 19 h 45 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Dominique LEFEBVRE**, Maire, qui procède à l'appel des présents et indique que le quorum est atteint.

Membres présents : Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Agnès ROUCHETTE - Joël MOTYL - Moussa DIARRA - Christine ERARD - Bruno STARY - Nayla ROMDHANI - Abdoulaye SANGARE - Pierre BOUCHACOURT - Josiane CARPENTIER - Mohamed LAHJAR - Alexandra WISNIEWSKI - Bernard POTAILLON - Béatrice MARCUSSY - Jean-Marie BERTIN - Dominique LE COQ - Laurent DUMOND - Cécile TONG-TONG - Sadek ABROUS - Michel JOGUET - Marie-Françoise AROUAY - Emma MADERE - Mohamed Kassime MASTHAN - Eric NICOLLET - Malika YEBDRI - Mamassa DRAME - Hawa FOFANA - Abdellah RGUIGUE - Jacques VASSEUR - Pierre LECHAUDE - Marie-Esther MAINGE - Thierry SIBIEUDE - Armand PAYET

Membres représentés : Cécile ESCOBAR (Pouvoir à J-P JEANDON) - Françoise COURTIN (Pouvoir à L. DUMOND) - Meriem KARRANSING (Pouvoir à E. MADERE) - Ibrahima KEITA (Pouvoir à S. ABROUS) - Sandra FOURNIER (Pouvoir à B. POTAILLON) - Bernard SENGAYRAC (Pouvoir à J. VASSEUR) - Bozéna BYDON (Pouvoir à P. LECHAUDE) - Pierre VEROT (Pouvoir à A. PAYET) - Chloé CAMBIE (Pouvoir à M.E. MAINGE)

Membres absents non représentés : Marie-Jo VAYLEUX - Nélia FURTADO-MENDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article **L. 2121-15** du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. MASTHAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



M. LEFEBVRE annonce l'ordre du jour du Conseil Municipal : trois délibérations relatives à une demande de subvention auprès de l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), une demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise et la création de la Commission d'éthique de la vidéo-tranquillité.

Au nom de tous les élus du Conseil Municipal, **M. LEFEBVRE** souhaite d'abord saluer la présence et remercier Madame la Procureure de la République, **Mme DE GIVRY**, accompagnée de Madame la Substitut chargée des mineurs, et le Commissaire divisionnaire de Cergy-Pontoise **Marc PLAS**,

d'avoir répondu à cette invitation. Il remercie également **M. CHALUMEAU**, de la société ICADE SURETIS, qui travaille avec la Ville de Cergy sur ces questions de sécurité.

Leur présence autour de la table se justifie car **M. LEFEBVRE** leur a demandé d'intervenir en introduction du Conseil Municipal. Le Code général des collectivités territoriales le permet : il suffit de suspendre la séance pendant ces interventions. La séance sera maintenue suspendue le temps que le débat ait lieu, sous forme de questions que les uns et les autres, le public présent également, souhaiteraient poser aux intervenants. Une fois que cela sera terminé, la séance du Conseil Municipal reprendra et les élus seront amenés à procéder aux délibérations.

M. SIBIEUDE prend la parole pour exprimer son indignation. La semaine dernière, l'Opposition a été amenée à faire savoir à **M. LEFEBVRE** la difficulté qu'elle avait à organiser ses calendriers, avec des reports, certes conformes à la loi, des séances du Conseil Municipal. Il rappelle que cette séance avait été annoncée le 13 et qu'elle se déroule le 12. Il explique qu'il est venu ce soir alors qu'il devait participer à une manifestation professionnelle importante - selon lui M. le Maire le sait puisqu'il s'y rendra à 22h30. Après son départ, le président du groupe des élus socialistes et apparentés, qui s'est exprimé comme tel, et que **M. LEFEBVRE** a présenté comme tel, a tenu des propos absolument scandaleux à son encontre. **M. SIBIEUDE** ne comprend pas que l'on puisse dire qu'il utilise son association pour ne pas venir au Conseil Municipal, qu'il cherche des excuses pour ne pas débattre sur la motion transports. Il ne comprend pas que, alors qu'il n'y a aucun démenti de la part de **M. LEFEBVRE**, il puisse laisser croire à la population, aux spectateurs et aux téléspectateurs - certains l'ont entendu - que l'absence explicitée de **M. SIBIEUDE** à ce Conseil Municipal soit l'objet d'une manipulation, d'une tromperie et surtout d'une fuite du débat. **M. SIBIEUDE** assure à M. le Maire qu'ils auront ce débat. L'Opposition présentera la motion transport, elle l'a distribuée et elle est prête à en débattre ce soir. Elle est également prête à débattre d'un certain nombre de choses.

M. SIBIEUDE ne comprend pas non plus que les collègues de la Majorité n'aient pu réagir, car son engagement associatif est de longue durée, même si ces élus ne sont pas d'accord avec lui, même s'ils ne partagent pas sa façon de faire. Cet engagement est indiscutable, il est factuel, notamment sur la question de la prise en charge des personnes autistes. **M. SIBIEUDE** trouve particulièrement ignoble de laisser croire qu'il pourrait instrumentaliser une chose pareille pour un débat qui était finalement relativement sans intérêt. **M. SIBIEUDE** ajoute que c'est un système où on manie la vindicte, l'insulte et où on décrédibilise les gens ensuite. C'est inacceptable.

M. SIBIEUDE veut bien avoir le débat sur la motion transport et sur la question rugby. Selon lui, **M. LEFEBVRE** a fait savoir que le Maire de Pontoise et le Conseil Municipal voteraient les 100.000 euros au Rugby Club de Cergy-Pontoise. **M. Pascal BOURDOU**, Maire-Adjoint aux Sports, samedi après-midi à l'assemblée générale de la S.N.O. (Société Nautique de l'Oise), a indiqué le contraire. **M. SIBIEUDE** aimerait savoir pourquoi **M. LEFEBVRE** a personnellement appelé les différents sponsors de ce Club, pour leur demander de soutenir, entraînant des retraits catastrophiques pour un certain nombre de clubs, uniquement pour le rugby.

M. SIBIEUDE souhaite également savoir pourquoi ce club, qui est en difficulté, et qui soulève un certain nombre de questions sur ses finances, s'autorise à inviter une délégation, dont **M. LEFEBVRE** fait partie, pour se trouver à aller regarder le match de rugby à Lansdowne Road le week-end dernier. **M. SIBIEUDE** indique que toutes ces questions seront abordées, qu'ils vont débattre et qu'ils partiront ensuite ensemble à 22h30. **M. SIBIEUDE** informe le Conseil Municipal que si **M. LEFEBVRE** part à 22h30 pour répondre à l'invitation qui lui a été faite, il ne fuira pas le débat mais ira simplement souffler les 20 ans de la chaire d'économie urbaine, qui est un organisme auquel **M. SIBIEUDE** collabore depuis de nombreuses années, ce que **M. LEFEBVRE** sait parfaitement selon lui.

M. SIBIEUDE souhaiterait vivement que ce type de méthodes cesse. Au moins, quand on veut le mettre en cause et le traîner dans la boue, au moins qu'il soit présent pour se défendre.

M. LEFEBVRE indique qu'ils reprendront ce débat un autre jour. Il rappelle que ce Conseil Municipal a un ordre du jour exclusif, qui porte sur les questions de sécurité.

M. LEFEBVRE SUSPEND LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR PERMETTRE LES INTERVENTIONS ET LE DEBAT AVEC LES INTERVENANTS.

PUIS IL ANNONCE LA REPRISE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. LEFEBVRE donne la parole à **Pierre BOUCHACOURT**, qui prononce l'intervention suivante :

« Monsieur le Maire,

Permettez-moi tout d'abord de saluer votre choix d'organiser un conseil municipal extraordinaire sur la politique locale de prévention et de sécurité, en début de mandat, afin de nous permettre d'aborder ces questions, en responsabilité, dans un cadre organisé et apaisé en dehors de toute démagogie électorale.

La sécurité est une matière complexe qui ne supporte ni les anathèmes ni les discours réducteurs.

La volonté d'agir de manière pragmatique et en responsabilité est ce qui caractérise la politique conduite par les majorités de gauche qui se sont succédées à Cergy.

*En effet, le Maire et ses élus à la Prévention et à la Sécurité, pour les deux derniers, **Jean-Paul JEANDON** et **Laurent DUMOND**, ont porté une politique volontaire participant à garantir, à l'échelle de notre ville, ce droit élémentaire, vivre en sécurité.*

*En charge aujourd'hui de ces questions, je souhaite inscrire notre action dans la continuité de la politique menée que je vais retracer à grands traits - avec si nécessaires les compléments qu'apporteront **Laurent DUMOND** ou **Jean-Paul JEANDON**.*

Ce travail de près de quinze ans donc, riche d'initiatives originales, a largement contribué à l'amélioration d'une situation qui, en 1994, était préoccupante : le taux de criminalité y atteignait 170 pour mille habitants alors que la moyenne du département du Val d'Oise se situait à un taux de 90 pour mille habitants.

Le 7 novembre 1996, un an avant le congrès de Villepinte, les élus de Cergy s'engagent par le vote d'une motion en faveur d'une politique volontaire et innovante de prévention et de sécurité. Les objectifs fixés à cette date seront ensuite régulièrement complétés et confortés : impulser une politique globale, partenariale et au plus près des habitants.

L'engagement des élus locaux en matière de prévention et de sécurité n'est pas une évidence. Au fil des ans, il est pourtant devenu plus que nécessaire, indispensable. La sécurité publique est néanmoins une responsabilité régaliennne. C'est l'Etat qui en détermine les moyens et les priorités d'action. C'est l'Etat qui a l'essentiel des leviers d'action en matière de sécurité publique.

Néanmoins, les élus locaux, et singulièrement les maires, sont des interlocuteurs privilégiés sur les questions de sécurité du fait de leur proximité, géographique et politique, avec leurs administrés.

C'est pourquoi, ils se doivent, tout en exigeant des pouvoirs publics des moyens à la hauteur des enjeux, d'impulser une politique locale de prévention et de sécurité.

S'engager en matière de sécurité, a un sens particulier pour une majorité de gauche dans la mesure où la délinquance constitue un facteur supplémentaire d'inégalité et de précarité, a fortiori lorsque se sont les populations les plus fragiles qui l'endurent. Nous savons en effet que tous les territoires ne sont pas égaux devant la délinquance, et que les citoyens n'ont pas tous les mêmes capacités de s'en prémunir.

Je le disais tout à l'heure, la ligne directrice de la municipalité de Cergy a été de mener une politique globale, partenariale et au plus près des habitants.

Globale afin de lutter contre les phénomènes d'exclusion sociale et professionnelle en mettant en œuvre des dispositifs en direction de la jeunesse mais aussi déployant une politique de gestion urbaine de proximité.

Partenariale parce que la sécurité, je l'ai déjà dit, est un droit fondamental qui relève de la responsabilité de l'Etat et que l'implication d'une municipalité doit s'inscrire dans une coproduction porteuse de sécurité et de prévention.

Au plus près des habitants car la sécurité c'est aussi la capacité de régulation de chacun, les actions citoyennes qui consolident la cohésion sociale. Mais également notre capacité collective à réduire l'écart et rétablir la confiance entre les institutions et les habitants, particulièrement les plus jeunes.

Il est indéniable que l'implication des élus a permis d'élargir la notion même de sécurité qui ne recouvre plus simplement l'ordre public mais également la tranquillité publique et la sûreté publique. Les élus locaux les plus volontaires, ont contribué à élaborer de véritables politiques de sécurité de proximité.

*A cet instant je souhaite saluer **Isabelle MASSIN**, qui en octobre 1990, a permis à Cergy d'accueillir la première Maison de Justice et du Droit en France, expérimentant le concept, aujourd'hui validé, d'une justice de proximité.*

Depuis, Cergy n'a pas cessé de s'illustrer dans des politiques innovantes.

Après un diagnostic local de sécurité qui met en évidence deux problématiques de sécurité :

- Une délinquance de centralité liée à l'attractivité de la ville (avec ces 3 gares RER, son centre commercial régional, son pôle d'enseignement supérieur) ;*
- Une délinquance de proximité qualifiée d'endogène dans certains quartiers d'habitat où l'interconnaissance auteurs-victimes est un frein au traitement judiciaire.*

La ville signe, le 14 décembre 1999, le Contrat Local de Sécurité.

En découle, la création du dispositif des correspondants collégiens, des groupes de prévention immédiate dans les collèges, l'ouverture de postes de Travail d'Intérêt Général au sein des services municipaux et d'un premier Groupe Local de Traitement de la Délinquance.

Cette même année, Cergy est choisie parmi les communes « sites pilotes » d'expérimentation de la police de proximité voulue par le gouvernement Jospin. La ville assume sa responsabilité en finançant trois postes de police, rue de l'Abondance en 2000, place des Linandes et à la Gare Préfecture en 2002.

En 2000, la ville, confirme sa logique partenariale et signe, le 27 septembre, une convention de coordination Police Municipale – Police Nationale. C'est le début d'une collaboration qui abouti aujourd'hui à un degré de coordination entre les deux polices rarement atteint.

En octobre 2001, la convention locale de sécurité sur le patrimoine social est signée entre la ville, l'AORIF (l'union sociale pour l'habitat d'Ile de France) et l'ensemble des bailleurs sociaux. Elle dote les bailleurs d'outils pour leur permettre d'apporter des réponses rapides et systématiques aux troubles subis par les locataires. Dans ce cadre, la ville édite un guide pratique à l'usage du personnel de proximité sécurité habitat. Ce guide cergyssois sera pris en exemple et généralisé à tout le département en 2005 par le conseil départemental de prévention de la délinquance.

A la même période, une réflexion approfondie est menée par la ville sur l'évolution et les orientations des missions de la Police Municipale. Toujours dans l'esprit de la motion de 1996, on réoriente ses missions vers un objectif commun : faire de la police municipale une police de proximité. Une police déchargée des tâches administratives, une police professionnalisée, une police au contact quotidien avec tous les acteurs de la ville et ses habitants.

En 2003, conscient de la dimension intercommunale des phénomènes liés à la sécurité et à la prévention, Cergy s'associe à l'installation du Conseil Local de Prévention de la Délinquance intercommunal.

*En 2006, le Programme de Réussite Educative intègre et prolonge l'accompagnement éducatif individuel élaboré dans le cadre des correspondants collégiens par la mission éducative de la ville créée des 2000. **Nayla ROMDHANI** nous présentera dans quelques instants un bilan des mesures qui visent dans ce cadre à détecter précocement l'inadaptation scolaire, à améliorer les trajectoires scolaires et soutenir les parents dans leur parentalité.*

*En 2007, la ville, avec l'association Espérer 95 et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise, élabore un support de travail pour créer un chantier d'insertion pour le public sous main de justice. **Agnès ROUCHETTE** nous présentera les premiers éléments de bilan.*

En 2008, la Police Municipale, désormais forte de 44 policiers, 9 agents de sécurisation des voies publiques et de 15 stagiaires, est opérationnelle sept jours sur sept. En élargissant l'action de la police municipale au dimanche, la municipalité répond à la demande récurrente des habitants d'assurer la tranquillité et la sécurité des espaces verts et promenades piétonnes de la ville.

Toutes ces initiatives, toutes ces actions rapidement évoquées démontrent s'il en était besoin l'engagement de la municipalité en matière de sécurité et de prévention.

*Je souhaite revenir, un instant sur les particularités de notre police municipale. Pour répondre aux spécificités de notre ville. Cergy est une ville populaire, et urbaine - trois pôles de centralité et une superficie extrêmement étendue (12km² contre 4 pour Neuilly sur seine par exemple pour le même nombre d'habitants). La municipalité a engagé des moyens importants pour fidéliser et professionnaliser les agents sur des missions de proximité. Plusieurs projets de service ont été nécessaires pour répondre à la volonté politique des élus d'avoir une police municipale de proximité, reconnue par les partenaires, couvrant l'ensemble des quartiers de la ville, à l'écoute des demandes des administrés. **Sadek ABROUS**, vous en parlera plus longuement.*

L'articulation de l'ensemble des politiques de prévention et de sécurité (politique jeunesse, prévention sociale, prévention de la récidive, aide aux victimes, police de proximité, aménagement et gestion urbaine) a porté ses fruits. Le taux de délinquance est passé de 170 pour mille habitants en 1994 à 107 pour mille en 2005. L'impact le plus significatif étant sur la délinquance de voie publique qui regroupe les infractions les plus courantes pour les habitants et qui concentrent une part importante de la délinquance des mineurs. La part de la Délinquance de Voie Publique représentait 70 % de la délinquance totale en 1994, en 2005 elle en représentait moins de 45%.

Après plusieurs années de baisses continues, 2006 et 2007 marquent un regain de la délinquance. Entre ces deux années ; la délinquance générale progresse de 3,28 % à Cergy, et la délinquance de proximité de 14%.

La délinquance se caractérise également par un rajeunissement des auteurs de violences. Les vols accompagnés de violence progressent dans cette période de 38% et représentent en 2007, 12 % de la délinquance de proximité contre 9% sur l'ensemble du département.

Bien que 2008 marque à nouveau une baisse de la délinquance, elle reste une année difficile où persiste l'ensemble des phénomènes à traiter.

D'ailleurs, en mars 2008, alors que je prends tout juste mes fonctions d' élu chargé de la sécurité et de la prévention et que je rencontre plusieurs habitants victimes d'actes de délinquance, Ils me disent tous leur sentiment d'une aggravation de l'insécurité qu'ils datent tous d'une à deux années.

C'est pourquoi, en accord avec madame le Procureur de la République, nous avons réactivé un Groupe Local de Traitement de la Délinquance « nouvelle formule » avec la volonté d'en faire un outil extrêmement opérationnel à partir de situations individuelles.

Réunissant le Procureur, le Commissaire de Police, les représentants de la prévention spécialisée, du Conseil Général, de la protection judiciaire de la jeunesse et la Police Municipale, le GLTD cible des territoires et des situations prioritaires au regard des phénomènes de délinquance afin de coordonner nos interventions. Il couvre aujourd'hui prioritairement les secteurs Axe-Majeur-Horloge et Hauts de Cergy.

Je souhaite à ce moment de mon intervention réitérer ma volonté d'inscrire notre action dans ce principe de coproduction de sécurité qui a guidé votre politique, Monsieur le Maire, au cours des deux derniers mandats.

Coproduction avec l'Etat pour renforcer la présence des services de sécurité publique à Cergy. A ce sujet, la création récemment annoncée d'une Unité Territoriale de Quartier est une illustration de la nécessité de travailler de conserve avec les représentants de l'Etat. Lorsque le Maire, le commissaire en charge de la circonscription de police et le Préfet soutiennent ensemble la pertinence d'une telle unité pour Cergy, le résultat est là. L'exigence du Maire d'obtenir des pouvoirs publics des moyens pour lutter contre l'insécurité au regard des efforts financiers consentis par les cergyssois a porté ses fruits.

Coproduction avec les professionnels de la prévention spécialisée qui, chaque jour, font un travail minutieux. Il est nécessaire de redéfinir avec le Conseil Général, dont c'est la compétence, les moyens de la prévention spécialisée pour intervenir dans des secteurs prioritaires non couverts par le mandat des équipes de la prévention spécialisée.

Coproduction avec la justice et les associations d'aide aux victimes ou de lutte contre les discriminations pour assurer un accompagnement et une réparation des actes de délinquance. Pour prévenir la récidive et donc protéger de nouvelles victimes, je souhaite poursuivre le soutien aux actions innovantes : le chantier d'insertion du public sous main de justice, le groupe de parole des auteurs de violences conjugales (en 2007 en France, se sont 166 femmes qui sont mortes sous les coups)... Autant de projets associatifs que la municipalité a contribué à faire émerger.

Coproduction avec les services sociaux, dans le cadre du secret partagé pour coordonner les interventions autour de situations individuelles préoccupantes en ayant une information globale.

Coproduction avec l'Education nationale pour agir sur le décrochage et l'exclusion scolaire, facteur déterminant de l'entrée dans les trajectoires délinquantes des mineurs.

Coproduction encore avec la vidéo-tranquillité, projet qui va vous être plus largement présenté, puisque le dispositif s'inscrit dans une réflexion globale et une approche partenariale.

C'est dans cet esprit de coproduction et avec le souci de tenir les équilibres que nous allons poursuivre notre action. Nous travaillerons sur plusieurs axes prioritaires parmi lesquels :

La prévention de la délinquance des jeunes : je souhaite que la ville puisse se saisir de certaines dispositions de la loi du 5 mars 2007 dite de prévention de la délinquance. Rappel à l'ordre partenarial, en présence des parents, pour les mineurs ; collaboration avec l'éducation nationale sur l'absentéisme scolaire ; coordination des travailleurs sociaux sur les situations individuelles complexes... Je suis convaincu qu'il y a moyen de mettre en œuvre certaines dispositions de cette loi dans le respect du rôle de chacun.

La montée en puissance du GLTD afin de suivre, au cas par cas, les situations individuelles ou familiales, qui posent des problèmes récurrents et garantir des réponses adaptées, articulant si nécessaire prévention et répression.

Je souhaite enfin porter une réflexion pour développer et diversifier les structures d'accueil pour les mineurs délinquants. Notre département, l'un des plus jeunes de France, manque cruellement de structures d'accueil adaptées. Deux objectifs : garantir une prise en charge effective, garantir une prise en charge précoce des mineurs délinquants.

Un mineur relevant d'un placement en structure d'accueil souvent reste hors ce dispositif faute de places en nombre suffisant. Il n'est pas acceptable que ces jeunes ne soient pas pris en charge et ainsi évitent le risque de l'engrenage vers des délinquances plus dures. Il n'est plus supportable que ces mêmes jeunes perturbent la vie d'un quartier souvent jusqu'à leur majorité, simplement parce que l'institution n'est pas capable d'apporter de réponse adaptée. Il faut que dans le Val d'Oise, l'offre de structures d'accueil pour les mineurs délinquants soit enfin à la hauteur des enjeux. Une action déterminée et concertée devra le permettre.

Pour une bonne visibilité de nos actions en même temps que pour une meilleure efficacité, je propose que nous fassions chaque année un point d'étape ou nous pourrions détailler les actions en cours, les résultats attendus et obtenus. Ces bilans intermédiaires permettront d'adapter nos actions à des priorités régulièrement validées.

Plus généralement nous mettrons en œuvre toutes les actions qui répondront à cette volonté affichée de favoriser la coproduction pour plus de sécurité et pour plus de prévention dans notre ville de Cergy.

Je vous remercie. »

Mme ROUCHETTE apporte quelques compléments rapides sur deux actions particulières. La prévention, et notamment la prévention de la récidive sont deux objectifs importants en matière de sécurité. C'est pourquoi la Ville s'est inscrite dans deux axes : l'accueil de personnes en T.I.G. (travail d'intérêt général) depuis 1996. Dix postes ont été créés sur la Ville en la matière. Plus spécifiquement et plus récemment, la participation à un chantier d'insertion porté par le service pénitentiaire d'insertion et de probation et l'association ESPERER 95. Ces deux axes montrent, s'il en était besoin, une volonté ferme de la Ville dans le cadre des politiques de prévention et les peines de substitution. Outre l'engagement politique fort, cela montre aussi une capacité de travail partenarial extrêmement importante et un engagement des services soutenu et efficace, car si ces deux actions fonctionnent, c'est bien grâce aux femmes et aux hommes qui les mettent en œuvre. **Mme ROUCHETTE** ne reviendra pas sur les T.I.G. car ce sont des actions connues ; beaucoup d'associations sur la Ville en accueillent.

Mme ROUCHETTE pense que l'aménagement de peine est une mesure indispensable à la réinsertion. Ces publics sont lourdement structurés. Madame la Procureure vient d'évoquer le coût d'une journée de prison : 350 euros. Une journée sur un chantier, y compris avec un accompagnement social et professionnel renforcé coûte moins cher que cela. Pourtant, l'administration pénitentiaire a du mal à les financer, et ce sont les collectivités territoriales qui en prennent une partie en charge. L'essentiel est que cela fonctionne. Donc c'est un projet de réinsertion sociale, qui associe un accompagnement professionnel et un accompagnement social renforcé, pour des personnes sous main de justice, qui sont soit en placement extérieur, soit sous surveillance électronique. La Ville a donc répondu rapidement à l'association ESPERER lorsqu'elle a été sollicitée, par la mise à disposition d'un local, une subvention de fonctionnement à l'association et un support continu de travail dans le domaine des espaces verts et de la supervision technique. Il semble aussi important à **Mme ROUCHETTE** de souligner l'implication du personnel municipal. 6 à 8 personnes travaillent sur le chantier dans le cadre d'un C.A.E. (contrat d'accompagnement à l'emploi), sur une durée hebdomadaire de 20 heures. Ces personnes sont rémunérées comme l'encadrant technique et salarié de l'association ESPERER 95. Il y a très peu d'expériences de ce type en France. Sur l'autre mi-temps, elles sont suivies et accompagnées par le service emploi et insertion de l'association ESPERER. Elles sont suivies également en matière de soins, car ce sont des personnes qui en ont besoin.

Mme ROUCHETTE indique que l'on peut faire un premier bilan de ce chantier, qui est en place depuis le début 2007. Il a concerné 46 personnes. 26 en placement extérieur et 20 en surveillance électronique. 19 personnes ont moins de 26 ans et 27 ont plus de 26 ans. 5 personnes ont obtenu un CDI à la suite de ce chantier et 3 personnes un CDD. 2 sont en formation, 2 en intérim. La situation n'est pas connue pour une moitié et seulement 6 personnes sont retournées en maison d'arrêt, ce qui démontre l'efficacité du dispositif. **Mme ROUCHETTE** a organisé les comités de pilotage de ce chantier avec, d'ailleurs, la Procureure de la République dès qu'elle est arrivée sur la Ville. Ce chantier est salué par les partenaires et nécessite que tout le monde se mette autour de la table pour arriver à ces objectifs. Le fait que les prisons soient surpeuplées, outre les raisons plus idéologiques, engagent à s'orienter sur l'aménagement de peine lorsqu'on peut le faire, comme c'est le cas ici.

Mme ROUCHETTE souhaite dire également deux mots d'un autre domaine, dans lequel la prévention est extrêmement importante : celui des violences faites aux femmes, qu'il s'agisse des violences dans la sphère privée, conjugales ou familiales, ou de violences faites aux femmes parce qu'elles sont femmes, et qui sont agressées parce que l'on considère qu'il est plus facile de les agresser. **Mme ROUCHETTE** veut simplement rappeler l'action de la Ville de Cergy dans le cadre d'un soutien renforcé à toutes les associations qui travaillent dans ce domaine, notamment l'incontournable association Du Côté des Femmes, l'association Voix de femmes, qui lutte contre les mariages forcés, le C.I.D.F.F. sur l'aide aux victimes et l'A.F.A.V.O. Ce sont les quatre principales associations que la Ville soutient financièrement et qui mettent en œuvre des mesures de prévention contre les violences conjugales. **Mme ROUCHETTE** cite rapidement quelques actions : a été organisé en 2006 un colloque : « lutter contre les violences conjugales », avec 130 professionnels, en partenariat avec le Conseil Général, la Mission régionale d'appui Droit et Ville, la délégation départementale aux droits de femmes et à l'égalité, le C.I.D.F.F., le pôle ressource également et l'association Du Côté de Femmes. La Ville a soutenu depuis longtemps l'installation de permanences du C.I.D.F.F. au sein du commissariat de Police de Cergy. Ces permanences sont réservées à l'accueil de victimes de violences intra-familiales – il y a deux permanences hebdomadaires, le mercredi et le vendredi après-midi. Il y a un projet avec l'association Du Côté de Femmes et la délégation départementale aux droits des femmes, qui est une action de prévention des violences sexistes et de promotion du respect filles-garçons auprès des élèves, primaire et collège, en partenariat avec les équipes éducatives, notamment de l'école primaire du Ponceau et du Collège de la Justice avec la Maison de quartier des Linandes. C'est une opération extrêmement importante, qui a été lancée par une conférence en décembre : « Filles-garçons, construire la mixité contre les stéréotypes », qui était animée par une docteure en socio-linguistique et qui était extrêmement intéressante. Pour terminer, l'association Du Côté des Femmes a déposé un projet auprès du groupe régional de santé publique, intitulé « Dispositif de prévention des comportements sexistes et de promotion du respect femmes-hommes des quartiers de Cergy », et qui va conduire à la mise en place d'un poste de référent « femmes victimes de violences au sein du couple », avec une convention qui est en cours d'élaboration avec l'Etat et l'association Du Côté des Femmes. Ce référent aura du travail et cela sera financé pour une année. **Mme ROUCHETTE** évoque pour finir l'association ESPERER 95, qui travaille sur l'accueil d'hommes violents, en mettant en place des groupes de parole d'une part, et en hébergeant ces hommes violents de façon à ce qu'ils quittent le domicile conjugal et qu'ils se fassent soigner.

Mme ROMDHANI considère que, comme l'a rappelé la Procureure, l'éducation a une importance prépondérante dans la vie de chacun, et permet hélas de mesurer la délinquance. C'est pour cela que la Ville de Cergy en fait sa priorité. Par le biais de la médiation éducative et du Programme Réussite Educative, le but est de lutter contre les violences subies, c'est-à-dire l'échec scolaire et les problèmes de mise en réseau pour les stages ou contrats d'apprentissage. La première chose, lorsque l'on est sujet aux violences, est que l'on se sent en insécurité sociale. Dans le cadre du contrat local de sécurité du 14 décembre 1999, la Ville de Cergy a mis en place en 2000 la médiation éducative, par le biais du dispositif « Collégien » pour la prévention de la délinquance juvénile, pour le renforcement de la fonction parentale et une la meilleure prise en charge interinstitutionnelle des jeunes. Le public touché était les collégiens et leurs familles jusqu'en 2005. La loi de cohésion sociale est intervenue le 18

janvier 2005 et la Ville de Cergy a mis en place à la rentrée de septembre 2006 le programme réussite éducative. Celui-ci consiste en la prévention du décrochage scolaire, l'extension des missions et l'élargissement du public : les collégiens, enfants de 3^e cycle et primaire, et les familles.

Mme ROMDHANI détaille les moyens humains mis en place au sein de la Ville : le Responsable de service, trois travailleurs sociaux, un animateur, deux éducateurs spécialisés et une secrétaire comptable. Elle tient à souligner le peu de moyens, sur un territoire cergyssois qui est assez vaste. Elle dit aussi l'efficacité et le travail de ces personnes. Le budget annuel du Programme Réussite Educative est de 300.000 euros, cofinancé par l'Etat et rattaché directement au C.C.A.S.

Sur les domaines d'actions mis en place :

- le soutien à la parentalité : les ateliers de la médiation éducative, créés depuis 2000, ont depuis la rentrée scolaire 2003, organisé en fin de journée des rencontres mensuelles ouvertes et thématiques sur les questions d'éducation pour les parents, enfants, professionnels de l'école. On peut constater que 600 personnes en 5 ans en ont bénéficié. Le partenaire principal est l'association Ecole et Famille, qui travaille très bien. **Mme ROMDHANI** a pu en parler au dernier Conseil Municipal et tient à les saluer.

- L'accompagnement individuel à la scolarité : les étudiants bénévoles vont directement au domicile des familles pour pouvoir aider les enfants individuellement sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur leurs devoirs. 180 collégiens depuis 2006 en bénéficient. **Mme ROMDHANI** souhaite aussi rappeler l'efficacité de l'association L'A.F.E.V., avec laquelle la Ville travaille et espère continuer encore longtemps à travailler.

- Sur la prévention du décrochage scolaire, il y a deux volets : l'accompagnement éducatif individualisé et l'accompagnement éducatif collectif. Sur le premier, les enfants du primaire sont suivis, essentiellement en CM1 et CM2. Cela représente 42 enfants depuis 2007, accompagnés de façon individuelle par une éducatrice spécialisée en lien avec les écoles et les parents. Sont concernées les écoles élémentaires de la Justice, du Ponceau, des Genottes, de l'Escapade, de la Chanterelle, du Bontemps, des Linandes. **Mme ROMDHANI** ajoute que le territoire est quand même assez large pour un éducateur spécialisé. Le deuxième volet est plutôt ciblé sur les adolescents. Sur les cinq collèges, depuis 2000, 240 enfants ont été suivis avec le dispositif collégiens, dont 66 depuis 2006, avec 30 % à partir du niveau du CM2. Il s'agit de lutter contre la gestion des exclusions temporaires. Comme l'expliquait la Procureure, l'exclusion n'est pas la meilleure solution pour lutter contre l'échec scolaire. L'éducateur spécialisé est là pour combler le fait que l'enfant ne soit pas au Collège et pour travailler sur une méthodologie un peu plus professionnelle (CV, lettres de motivation...) et travailler sur son comportement.

- La recherche de stage s'adresse plutôt aux parcours de fin de Troisième, S.E.G.P.A. et Troisième d'insertion.

- Il y a aussi les loisirs : les sorties peuvent représenter une force au niveau de la Culture, car l'éducation passe aussi par la Culture.

- Le domaine de l'accompagnement collectif : depuis 2007, il y a cinq groupes de six enfants qui ont été mis en place pour participer à l'atelier hebdomadaire « Arts du cirque et atelier d'écriture » pour des enfants des écoles des Genottes, de l'Escapade, de la Justice et du Ponceau. Les partenaires sont l'Ecole du Cirque de Vauréal, l'association Mille Feuilles qui les aide à écrire, La Ruche pour le slam

- apprendre à mettre sur papier et à s'exprimer devant les autres par le biais du slam – et la maison des écrivains, toute aussi importante.

- La prévention des conduites addictives et à risque : certains élus étaient présents au mois d'avril pour l'inauguration de l'espace d'accueil, d'écoute et de suivi pour les adolescents et les parents, qui se

situé à la Maison de quartier de l'Axe-Majeur. Il existe deux permanences hebdomadaires à la Maison de quartier. C'est une politique importante et sans les partenaires de la Ville, il serait impossible d'avancer. **Mme ROMDHANI** tient à souligner l'efficacité des partenaires associatifs, mais aussi des institutions scolaires, des médecins, de tout le corps enseignant et des professionnels.

Mme ESCOBAR intervient pour apporter un complément en matière de politique jeunesse. La démarche éducative de la ville participe d'une politique de prévention globale ; elle vise véritablement à les rendre acteurs, à les faire participer à la vie de leur ville, de leur quartier, à leur laisser une place dans la société et notamment pour les plus fragiles.

Il s'agit de travailler à éviter les déficits éducatifs ou culturels dont parlait **M. CHALUMEAU** et de travailler à ce que les jeunes apprennent à grandir seuls (en autonomie) et avec les autres - qu'ils vivent ensemble, en société, avec ses règles.

Ce travail est réalisé aux côtés de tous les acteurs déjà cités par **Nayla ROMDHANI**, notamment les associations, nombreuses et dynamiques, très investies sur ces publics, souvent dans les maisons de quartier.

Il n'est pas possible d'exposer toutes les actions mises en oeuvre, tous les objectifs poursuivis (accès à la culture et aux loisirs, droit aux vacances, éducation à la citoyenneté...), mais certaines d'entre elles sont emblématiques. Ces projets sont porteurs de sens, créent du lien jeunes / adultes, jeunes / jeunes, entre les différents quartiers, entre les filles et les garçons. Ces projets conduisent à avoir des référents identificatoires positifs – c'est l'exemple du B.A.F.A. Sur la participation des jeunes à la vie citoyenne, il s'agit vraiment de leur laisser la parole, pour qu'ils ne deviennent pas « auteur ». Il y a beaucoup de jeunes - certainement pas assez - sur les Conseils de quartier. Cette citoyenneté s'acquiert dès le plus jeune âge grâce aux conseils d'enfants suivis par **Abdoulaye SANGARE**. Plus de 100 enfants sont concernés.

Cette citoyenneté se conserve et s'entretient grâce à des modalités qui appartiennent davantage aux jeunes. On peut retrouver toutes leurs expressions et leurs nombreuses initiatives sur le site cerygdemocratie.fr. On peut citer l'exemple du petit journal « Téokouran », initié sur le quartier des Linandes – c'est déjà le N°2, ou l'exemple du Lycée Galilée où de jeunes journalistes vont rencontrer de grands journalistes. Elle cite encore le projet du B.A.F.A., dont l'idée est d'accompagner plusieurs « grands jeunes », dont on dit souvent qu'ils peuvent avoir un rôle positif dans le quartier et qu'en échange d'une implication citoyenne, ils sont eux aussi accompagnés pour pouvoir faire changer le regard porté sur leur quartier. Il y a aussi des actions culturelles car la culture c'est important, du type Open Mic, Talents 2 jeunes, et il y en aurait bien d'autres à citer. Pour mieux comprendre la société, le monde, son camarade, mieux comprendre d'où l'on vient pour ne pas générer des attitudes de discrimination, **Moussa DIARRA** travaille sur des actions de solidarité internationale, du type Peupliers à palabres.

Mme ESCOBAR insiste sur les nombreux projets que la Ville engage ; elle soutient ces acteurs de premiers plans que sont les associations. Elle cite les tournois de foot Cergy Mondial, ce grand projet qui fédère et qui fait se croiser des jeunes entre eux autour des valeurs du sport, les cafés-débat avec Enjoy, qui font vivre la citoyenneté, qui valorisent leur expression et d'autres projets comme ceux de l'association A.G.P.R. à la Croix-Petit, qui s'investit sur des animations de quartier. **Mme ESCOBAR** souligne la difficulté de n'en sélectionner que quelques-unes, après toute l'implication de tous les clubs sportifs et de ces nombreuses associations.

Mme ESCOBAR évoque ensuite plus particulièrement les actions de prévention proprement dites, avec un projet exceptionnel à caractère expérimental, qui est mené sur la ville depuis 3 ans, porté par l'association 2 Mes Gars Wat : « Nul n'est censé ignorer la loi », un rallye citoyen, organisé pour 30 à 60 jeunes, qui rencontrent aussi d'autres jeunes de l'agglomération. Cela force la mobilité, qui peut manquer parfois aux jeunes. Ce projet continue encore cette année. Ce sont des jeunes qui rencontrent

la Justice, la Police et les autorités sous une forme ludique. A la fin, ils vont visiter le Parlement européen, en étant passés par le Sénat.

Agnès ROUCHETTE a parlé tout à l'heure de la conférence sur la mixité. La question des relations filles-garçons est aussi très importante

Pour terminer, **Mme ESCOBAR** évoque les C.I.S.I., chantiers d'insertion professionnelle et de solidarité internationale, qui concerneront plus de 90 jeunes sur les quatre années à venir.

Toutes ces actions participent du mieux vivre ensemble pour des jeunes entre eux, entre quartiers, avec des adultes, à Cergy. Ce sont des atouts et des leviers qui vont permettre à ces jeunes de se développer pour grandir en sécurité à Cergy. C'est important pour eux.

M. LEFEBVRE passe ensuite la parole à **Michel JOGUET**, qui prononce l'intervention suivante :

« Le cadre de ma délégation – suivi des conseils d'école et sécurité routière- me permet d'avoir une approche globale de la problématique de la sécurité routière, quand on l'appréhende du point de vue des jeunes cergysois.

Dans notre ville où sont scolarisés 6500 enfants en primaire répartis dans 25 groupes scolaires, 3000 élèves dans l'enseignement secondaire, le sujet est particulièrement sensible et important.

C'est pourquoi au-delà des nécessaires aménagements aux abords des établissements Scolaires(programme TRACER), un effort important a été fait pour développer toutes les actions visant à sensibiliser les jeunes aux enjeux de la sécurité routière.

Cette sensibilisation se fait pour les enfants scolarisés en primaire dans le cadre des projets PLEC.

Sur 2008/2009 3 projets PLEC autour de la prévention routière ayant quatre objectifs

- *Education au civisme*
 - *Education à la sécurité*
 - *Maîtrise de la signalisation*
 - *Maîtrise d'une ou plusieurs techniques de propulsion*
- *Un projet PLEC reconduit depuis 4 ans par l'école élémentaire des Genottes (9 classes, 210 élèves du CP au CM2) : mise en place de 2 ateliers de pratique sportive : vélo et roller. Il s'agit de sensibiliser des élèves à la nécessité d'adopter une attitude citoyenne dans leurs déplacements individuels ou en groupe, et d'acquérir les notions techniques liées à la pratique de ces sports.*
 - *Un projet PLEC en maternelle sur 2 classes (46 élèves) de grande section au HAZAY. Il s'agit de mettre en place des activités centrées sur la maîtrise du vélo ;*
 - *Un projet PLEC reconduit depuis 4 ans au Point du Jour maternelle (7 classes : 156 élèves) dénommé « Vivre ensemble dans la cour ». Il s'agit dans ce cas de mettre en place des ateliers EPS centrés sur la maîtrise du vélo.*

Pour mémoire en 2007/2008 3 PLECS ont été validés sur la même thématique

- *Genottes et Point du Jour*
- *Gros Caillou maternelle toujours centrées sur la pratique du vélo : 5 classes (120 élèves) : je vous renvoie vers le magazine Ma Ville de septembre 2008 « Des PLECS bien vivants ». Je voudrais faire une précision, pour mettre fin aux rumeurs : le dispositif des PLECS n'est pas arrêté, bien au contraire il continue en 2009 et pour les années à venir lorsque l'on voit ce qu'ils amènent aux enfants.*

Les services techniques de la ville interviennent dans les écoles pour réaliser des tracés de parcours routiers (Chemin Dupuis, maternelle, gros caillou maternelle, Genottes maternelles, parc maternelle)

- de l'A.P.E.R. : *Attestation Première d'Education à la Route*

Cette sensibilisation est développée également grâce à des interventions de la Police Municipale.

Depuis plusieurs années, tous les élèves de CM2 bénéficient d'une sensibilisation autour de la sécurité routière sur une journée entière (matinée : échanges questions/réponses, sensibilisation à l'aide d'outils pédagogiques ; après-midi : mise en pratique avec un parcours installé dans la cour). Le service Prévention routière a investi dans l'acquisition de vélos et de panneaux de signalisation. 673 élèves de CM2 soit environ 30 classes concernées.

Cette action est menée en partenariat avec les conseillers pédagogique de l'Education Nationale. Cette sensibilisation se fait pour les élèves scolarisés dans le secondaire.

Quelques actions ont été développées en particulier au Collège des Explorateurs avec la création et la réalisation par les élèves du collège des explorateurs d'un jeu de l'oie « Permis pas Permis » ainsi que la préparation à l'A.S.S.R.

Depuis 4 ans la Ville de Cergy - maintenant avec la CACP - organise le challenge étudiant Sécurité Routière qui regroupe plus 500 étudiants et une vingtaine de partenaires.

Il y a le concours d'affiches et de scénarios de 30 secondes et de 3 minutes. En ce qui concerne les années à venir, il y aura déjà le maintien de tous les dispositifs existants

Il y a la mise en place de nouvelles actions :

- *Sur la problématique du « chemin de l'école et des abords de l'école »*
- *Le permis piétons et vélo*
- *La bourse aux permis de conduire*
- *Le thème de l'éducation routière plus présent dans les PLECS*
- *Dépôt de candidature pour les écharpes d'or 2009 de la Prévention Routière*

Si ces actions sont particulièrement importantes, puisqu'elles incitent les enfants, les adolescents et les étudiants à avoir un comportement citoyen sur la route, on ne peut pas aborder le sujet de la sécurité routière sans évoquer les contrôles et les sanctions.

Je donne un chiffre pour l'année 2008, qui démontre les efforts consentis par le service de la Police Municipale pour lutter contre la délinquance routière : il y a eu 40 contrôles de vitesse réalisés sur le territoire, soit près d'un contrôle par semaine. »

M. le Maire passe ensuite la parole à **Sadek ABROUS** pour donner quelques éléments sur l'activité de la Police municipale.

M. ABROUS présente d'abord les moyens :

- Un effectif de policiers municipaux multiplié par 3 depuis 1996
- Un ratio de 7,7 agents pour 10.000 habitants (Cf. *Moyenne nationale de 4,3 pour 10.000 habitants*)
- Depuis début 2008, un service qui fonctionne 7j/7 de 10h00 à 20h00

Sur l'organigramme, il y a 5 agents administratifs, dont un Directeur, **M. Christian GARDECKI**, un Directeur-Adjoint, **M. Michel SEIBOLD**, une assistante de direction et deux personnes travaillant dans la cellule administrative.

Salle de commandement : 4 agents de PM, Service de proximité : 28 agents de PM, Service motocycliste : 5 agents de PM, Service canin : 3 agents PM, Service verbalisation sécurité école : 9 A.S.V.P. et 15 vacataires

Sur l'îlotage, la prévention, l'assistance aux personnes, la verbalisation et l'activité judiciaire :

Ilotage :

28 agents affectés à l'Unité de proximité.

Un effectif réel sur la voie publique augmenté de 30% avec la réorganisation de 2008.

Une présence visible dans tous les quartiers de la ville.

Une présence renforcée dans les lieux de centralité (RER et marché) et aux abords des établissements scolaires du second degré (collèges et lycées).

Une présence dissuasive sur les espaces verts et piétons.

177 infractions relatives à la circulation des 2 roues.

Prévention :

Les groupes de prévention immédiate (GPI)

1 par établissement scolaire du second degré en partenariat avec la police nationale

148 réunions en 2008

Les enlèvements de véhicules épaves

843 procédures et 329 véhicules mis en fourrière en 2008

Les Opérations tranquillité vacances (OTV)

178 habitations sous surveillance durant la période estivale

La prévention routière dans les écoles

21 écoles partenaires, 35 classes

900 enfants préparés à l'Attestation de Première Education à la Route (APER)

Assistance aux personnes :

Prises de contact avec les victimes d'agressions :

En 2008, 186 victimes contactées.

Dépôts de plaintes au nom de la ville :

53 plaintes.

Suivi des personnes sans domicile fixe :

Un travail en coordination avec le service social en charge du suivi des SDF.

Verbalisation et activité judiciaire :

Verbalisations des infractions aux règles de stationnement :

69 % contraventions relatives au stationnement réglementé (Zones bleues)

27% des contraventions relatives au stationnement interdit, gênant et dangereux

Verbalisations des infractions au code de la route :

4% des infractions relevées à Cergy

Mises à disposition de l'Officier de Police Judiciaire :

64 auteurs de délits présentés à l'Hôtel de Police en 2008.

M. ABROUS salue le travail et l'efficacité de la Police Municipale de Cergy.

M. BOUCHACOURT annonce que **M. CHALUMEAU** va présenter les principales conclusions de l'étude de faisabilité sur la vidéotranquillité à Cergy. Pendant trois mois, ICADE SURETIS et de nombreux partenaires ont travaillé à cette étude, qui a amené à considérer finalement que cette opportunité était la bonne.

M. LEFEBVRE SUSPEND LA SEANCE POUR QUE M. CHALUMEAU PUISSE INTERVENIR.

M. LEFEBVRE ANNONCE ENSUITE LA REPRISE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. LEFEBVRE souhaite dire que par rapport à l'horaire prévisionnel, il y a une heure de retard, qui a été prise au moment où Mme la Procureure, M. le Commissaire de Police et **M. CHALUMEAU** sont intervenus.

M. LEFEBVRE souhaite dire également que la volonté était ce soir de faire passer deux idées, pour pouvoir engager le débat politique qui va maintenant intervenir pendant le temps nécessaire. La première, très bien exprimée par les trois interventions, est de bien rappeler à quel niveau se situe une commune, donc un Conseil Municipal et un Maire, dans l'approche des questions de sécurité. La Procureure et le Commissaire ont bien rappelé le cadre, et en particulier la compétence régaliennne de l'Etat, pleine et entière, à laquelle nul ici ne peut se substituer. Mais également le fait, comme toutes les évolutions l'ont montré depuis vingt ans et comme ces magistrats et ces policiers l'ont exprimé, que l'Etat, pour réussir dans sa mission de sécurité des biens et des personnes, doit aujourd'hui, à raison de l'évolution de la société, d'abord travailler en partenariat avec ses propres services – on aurait pu également sans difficulté inviter Madame l'Inspectrice d'Académie -, mais également avec les collectivités.

M. LEFEBVRE souhaite ainsi recadrer le débat, car il croit qu'il faut toujours faire œuvre de pédagogie et d'explication vis à vis des concitoyens qui, assez naturellement sur les questions de sécurité, interpellent l' élu le plus proche, qui est le Maire. **M. LEFEBVRE** se souvient toujours, en 1996, après son élection à la tête de cette municipalité, lorsque des Cergysois ont été interrogés sur ce les priorités de l'action du nouveau Maire, ils étaient 60 % à parler de la sécurité, 20 % de l'action des services municipaux. **M. LEFEBVRE** pense qu'il est nécessaire de connaître les politiques de l'Etat.

La deuxième chose, après le rappel de la trajectoire politique sur laquelle la Majorité se situe depuis 1996, et même en deçà, et faisant résonance aux propos d'**Eric CHALUMEAU**, était d'exposer l'ensemble des actions qui s'inscrivent dans la politique municipale de sécurité et de prévention. Le sujet sur lequel le Conseil Municipal va délibérer est un sujet de débat politique profond, légitime, qui interroge et qui a d'ailleurs interrogé la Majorité, mais que l'on ne peut conduire de manière réductrice. **M. LEFEBVRE** se souvient avoir annoncé lors des vœux ce Conseil Municipal extraordinaire sur les questions de sécurité, et n'avoir annoncé que cela. La traduction médiatique en a été : « 50 caméras seront installées à Cergy ».

La Majorité se refuse à réduire l'intervention de la municipalité dans le domaine de la sécurité et de la prévention, et à l'existence d'une police municipale non armée, et à la mise en place d'un système de vidéoprotection. D'autre part, **M. LEFEBVRE** a déjà été beaucoup interpellé sur la question de savoir si l'argent des contribuables ne pourrait pas être mieux utilisé dans ce que sont les compétences de la Ville, tant en investissement qu'en fonctionnement. On a demandé à **M. LEFEBVRE** si, avec 400.000 euros de fonctionnement annuel de vidéotranquillité, la Majorité ne serait pas légitime à renforcer ou mettre en place des actions de prévention, celles qui agiraient contre les causes de la délinquance. **M. LEFEBVRE** pose cette question de l'opportunité de mettre en place ce dispositif en Conseil Municipal, au regard des caractéristiques de la délinquance, des missions de la commune, de ce que sont aujourd'hui les modalités d'intervention de l'Etat. **M. LEFEBVRE** croit qu'il était nécessaire de rappeler que, ce que l'on demande de façon légitime à la commune de faire, parce que ce serait sa mission, et celle du Conseil Général aussi d'ailleurs, pourrait renvoyer l'Etat à sa mission de sécurité en disant qu'après tout, si la Police Nationale a besoin de vidéotranquillité, qu'elle la mette en place.

La Majorité voulait simplement rappeler que, d'une part, toutes ces politiques de prévention sont mises en œuvre - toutes n'ont pas été citées -, et d'autre part qu'au regard d'autres questions qui sont

posées en terme de libertés publiques – et **M. LEFEBVRE** a pu voir que d’aucuns s’inquiétaient dans cette ville de la question des libertés avec un système de vidéo-tranquilité -, la réponse sera dans la troisième délibération : d’une certaine manière, mettre ces systèmes sous le contrôle démocratique le plus proche. Chacun connaît les débats qu’il peut y avoir aujourd’hui sur les libertés avec les fichiers de la police nationale – le fameux S.T.I.C. Ce contrôle démocratique au plus près se fera avec un Comité d’éthique, dont la composition sera présentée tout à l’heure et qui doit garantir les modalités de fonctionnement.

M. LEFEBVRE pense que finalement, pour la sécurité et la sûreté des citoyens au sens large, c’est peut être la meilleure chose. Pour revenir sur une question qu’il a posée et sur laquelle il n’a pas eu toutes les réponses qu’il attendait, peut être que la vidéo-tranquilité permettra aussi de lutter contre les discriminations telles qu’elles se pratiquent parfois dans les quartiers, en particulier dans la centralité. Tout cela sera placé sous un contrôle démocratique local transparent, avec un compte rendu annuel régulier au Conseil Municipal, et qui évitera les dérives qui ont pu être constatées ailleurs, sur lesquelles d’aucuns s’inquiètent. **M. LEFEBVRE** était avec **M. BOUCHACOURT** quand le journaliste de France Inter est venu discuter avec des jeunes, par ailleurs étudiants en droit particulièrement ferrés sur la question, qui lui ont rappelé cette affaire en Grande-Bretagne où la vidéo-tranquilité finirait par être un système de détection des comportements déviants par rapport à la norme sociale. La question posée est de distinguer ce qui est dans la norme sociale et ce qui est déviant.

M. LEFEBVRE, avec **M. BOUCHACOURT**, propose au Conseil Municipal de mettre en place ce système, mais il le propose aussi en conscience des enjeux de libertés publiques et des risques que de tels dispositifs recèlent lorsqu’ils ne sont pas mis en œuvre avec toute la vigilance nécessaire. Il annonce ensuite que le débat est ouvert et donne la parole à **M. SIBIEUDE**.

M. SIBIEUDE commence par regretter que lui et **M. LEFEBVRE** n’aient pas la même vigilance sur les droits et le respect de l’Opposition. Il ose espérer que la Commission d’éthique qui sera mise en place pourra obtenir ce respect. Il estime que cela fait 3h30 que le Conseil Municipal est en séance et que **M. LEFEBVRE** considère que le débat doit intervenir à partir de 23h00, un jeudi soir, après 3h30 d’exposés, tous plus longs les uns que les autres, démarrés tous par « *je serai bref* », « *je vais rapidement* », avec trois conclusions, « *et j’en termine* », « *et pour conclure* », « *et enfin* ». On arrive effectivement, à 23h00, à un moment où l’Opposition municipale peut exprimer un point de vue par rapport à ce qui a été exposé. Avec en plus, alors que Madame le Procureur a interpellé l’Opposition, l’impossibilité d’aller au terme d’une réponse.

Le débat public que **M. LEFEBVRE** a souhaité provoquer était sûrement une bonne idée. Il a l’avantage, bien sûr, de permettre à la Majorité de présenter un certain nombre d’enjeux, et après tout pourquoi pas. La contrepartie est que l’Opposition puisse exprimer une position contradictoire. **M. SIBIEUDE** indique que l’Opposition va avoir du temps, puisque cela fait 67 minutes d’horloge que la Majorité parle, l’Opposition a au moins 67 minutes pour s’exprimer.

D’autant que **M. LEFEBVRE** a pris soin de redire ce qu’ont dit le Procureur, le Commissaire et **M. CHALUMEAU**. **M. SIBIEUDE** ne sait pas pour qui il a redit cela, car il certifie que les gens de l’Opposition - au moins pour eux car il les connaît bien, mais ce constat vaut aussi pour les collègues de la Majorité - ne sont pas idiots, et qu’ils avaient compris. **M. SIBIEUDE** indique que certes ils sont limités intellectuellement, mais qu’il leur arrive de comprendre, d’entendre, d’écouter. Il demande pourquoi avoir repris 11 minutes juste pour redire des choses que les élus venaient d’entendre, sans aucune nouveauté, sinon que **M. LEFEBVRE** serait vigilant à la démocratie, mais avec un système qui est souvent le sien d’après **M. SIBIEUDE**, c’est-à-dire que plus il en parle, plus il est contraint d’en parler, parce que plus ces actes prouvent à quel point les réalisations sont éloignées de la parole.

M. SIBIEUDE revient à la question que **M. LEFEBVRE** a posée, et sur laquelle il l’a interrompu, sur la solidarité nécessaire entre les institutions – Police, Justice – et la population. **M. SIBIEUDE** a fait

état des déclarations de presse de **M. LEFEBVRE** qui, fait tout à fait exceptionnel, avaient suscité la réaction d'un Préfet. **M. SIBIEUDE** ne croit pas qu'il y ait de précédent d'un Préfet prenant la parole dans la presse dans une tribune libre pour dénoncer le mauvais procès et les contrevérités exprimées par le Maire d'une Ville de 60.000 habitants - **M. SIBIEUDE** indique ne pas voir ce qu'il y a de comique dans ce propos et ne pas très bien comprendre le brutal changement d'attitude de **M. LEFEBVRE**, après que ce dernier a fait tout un discours sur la gravité du moment.

M. SIBIEUDE explique que lorsque le Directeur général des services, peut-être dans le cadre d'une boutade, dit au personnel municipal à l'occasion de ses vœux, qu'une bonne année pour les jeunes de Cergy est une année « *sans keuf, avec meufs et on fait la teuf* », c'est un vrai problème, car les « *keufs* », comme dit le Directeur général des services, sont des acteurs de la vie publique et sont des acteurs essentiels de la cohésion sociale de ce territoire. Au-delà de la rime et de l'allitération, lorsque l'on est Directeur général des services et que l'on s'adresse au personnel municipal, il y a des allitérations et des effets de manche qu'il est parfois souhaitable d'éviter.

Ensuite, **M. SIBIEUDE** évoque le discours, un long plaidoyer, proposé par **M. LEFEBVRE**. Dans une dizaine ou douzaine d'années, si **M. BOUCHACOURT** est aux affaires, il racontera que quand il est arrivé, jeune élu chargé de la sécurité, il a tout de suite pris ces problèmes en main. Il a d'ailleurs pris la sage précaution de féliciter le Maire. **M. SIBIEUDE** trouve formidable que le Directeur de Cabinet du Président de la Communauté d'agglomération, qui est également Maire-adjoint chargé de la sécurité, félicite le Maire pour sa bonne idée : une vraie merveille selon lui. Il demande qui est dupe de cela. Après tout, tout cela fait aussi partie d'un jeu de rôles bien huilé entre eux. **M. SIBIEUDE** explique que dans le discours de **M. LEFEBVRE**, il y a une justification qui est tellement insistante, que l'on finit par se demander pourquoi il a à ce point besoin de se justifier. Car ce qui intéresse les Cergyssois, ce sont les résultats. Et ces résultats sont mauvais. Et **M. LEFEBVRE** est dans une posture où il dit, un peu comme pour le R.E.R., que tout ce qui va bien, c'est grâce à lui, le Maire, et à ses Adjoints, qui prennent toujours quand même la précaution de dire « *je..., mais comme le Maire le dit* ». Et tout ce qui est mal, c'est les autres. Quand le R.E.R. voit sa fréquence augmenter de 10 mn, c'est l'action formidable du Maire de Cergy. Quand le R.E.R. est en panne, comme ce soir encore, où il y a eu un problème d'interconnexion, c'est la faute de la S.N.C.F., de la R.A.T.P., de tous ces incapables qui ne font pas ce que **M. LEFEBVRE** voudrait.

Pour **M. SIBIEUDE**, cette présentation est simpliste, elle décrédibilise la parole publique. Elle est dangereuse à terme. **M. CHALUMEAU** a dit que tout citoyen doit pouvoir avoir connaissance de l'implantation des caméras. **M. SIBIEUDE** note que dans le dossier fourni, la Majorité n'a pas jugé utile de transmettre le plan de ces caméras. Evidemment, en droit, on dira que **M. LEFEBVRE** a respecté scrupuleusement le Code général des collectivités territoriales, qui impose de présenter aux élus de l'Opposition une fiche de synthèse résumant de façon sincère et non altérée les éléments du dossier. La question est de savoir si l'on veut réellement favoriser le débat, et cela passe, que **M. LEFEBVRE** le veuille ou non, par l'Opposition municipale. Il n'y a pas encore de disposition qui permette de supprimer l'Opposition municipale pour pouvoir dialoguer directement avec les associations ou les habitants. Ou alors **M. LEFEBVRE** a une loi de retard et il faut regretter la loi Defferre - **M. SIBIEUDE** pense que c'est une bonne loi -, puisque avant 1983, dans les conseils municipaux, il n'y avait pas d'Opposition. Peut-être **M. LEFEBVRE** a-t-il la nostalgie de ce temps passé. Mais aujourd'hui, ce dernier a une Opposition et il faut faire avec. Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'Opposition exprime des positions différentes de celles qu'il a pu proposer. Faute de quoi, **M. SIBIEUDE** ne voit pas l'intérêt qu'il y aurait eu à présenter une liste contre lui. Et c'est parce que les élus de l'Opposition estimaient que sa politique n'était pas bonne pour Cergy, qu'ils ont considéré qu'il était important de proposer une solution alternative aux habitants de Cergy.

Sur le dispositif lui-même, **M. SIBIEUDE** constate que **M. LEFEBVRE** a fait part à l'Opposition du fait que la Police municipale travaillait le dimanche. L'Opposition se réjouit de cette décision, prise à un mois des élections municipales. **M. SIBIEUDE** trouve toujours intéressant d'entendre le Maire-adjoint chargé de ces questions dire qu'ils travailleront sans démagogie, dans une vision globale, et en aucun cas de façon électoraliste. Une décision qui est prise le 1^{er} ou le 2 février 2008, annoncée dans le

journal municipal, sur une demande qui est formulée depuis plus de deux ans par l'Opposition, et comme l'a rappelé la Majorité, par de très nombreux cergysois, si ce n'est pas une décision électorale, on ne voit pas très bien ce que c'est. Mais ce qui compte, c'est que la décision ait été prise. Si l'Opposition avait été aux affaires, cela lui aurait évité de la prendre et c'eût été une bonne chose.

De la même façon, l'idée de lutter contre les quads et de préserver la tranquillité des voies piétonnes est tout à fait utile et nécessaire et, là aussi, l'Opposition a noté un changement radical de discours et de position. Mais si le débat a pu permettre cette évolution, l'Opposition peut s'en réjouir. A ce propos, **M. SIBIEUDE** veut dire à quel point le jeu de l'oie « permis - pas permis » est un bon jeu. **M. SIBIEUDE** indique que **M. JOGUET** n'ose pas dire qu'ils l'ont fait ensemble, car il pourrait être ensuite sanctionné. Mais cela est vrai et à ce moment-là, la réponse du Maire de Cergy et du Président de la Communauté d'Agglomération n'était pas acquise, puisque **M. SIBIEUDE** en avait fait une condition pour que le Conseil Général s'implique. S'il avait soutenu cette initiative au sein de l'assemblée départementale, c'est qu'elle lui paraissait être bonne, quelques puissent être les opinions des porteurs du projet, par ailleurs bien connues de **M. SIBIEUDE**, l'idée et l'importance de la sécurité routière devant en l'espèce être privilégiée.

Sur la vidéosurveillance, **M. SIBIEUDE** indique qu'il y a eu là aussi un changement radical de discours. Tout le monde se souvient d'une réunion le 2 juin 2006 au cinéma UGC de Cergy-le-Haut, où **M. LEFEBVRE** avait fait des déclarations fracassantes, à la fois sur la police du dimanche et sur le travail de la police municipale la nuit, et enfin sur les questions de vidéoprotection, dont il avait déclaré à plusieurs reprises qu'il s'agissait d'un investissement inutile, coûteux et inefficace. **M. SIBIEUDE** pense que c'est coûteux, que ce n'est pas forcément inutile, que c'est inefficace quand certaines conditions ne sont pas remplies. C'est sur ces deux points-là que **M. SIBIEUDE** veut intervenir. **M. LEFEBVRE** rappelait à juste titre le caractère régalien des prérogatives et de la compétence sécurité, mais semblait s'étonner d'être sollicité. Mais dans la mesure où **M. LEFEBVRE** se glorifie régulièrement de tout ce qui va bien, **M. SIBIEUDE** pense qu'il ne faut pas s'étonner que les administrés viennent l'interroger sur ce qui va moins bien. Car des systèmes dans lesquels tout ce qui va bien est du ressort du Maire, et tout ce qui va mal est du ressort des autres, cela ne marche pas très longtemps.

M. LEFEBVRE a fait référence à son arrivée en 1996 et **M. SIBIEUDE** rappelle qu'il y avait eu une campagne municipale en 1995, puisque **M. LEFEBVRE** a pris ses fonctions en février 1996, à la suite de la démission de **Mme MASSIN**. Au cours de cette campagne, l'Opposition avait beaucoup parlé de sécurité, puisqu'elle avait proposé dans le programme un triplement des effectifs. **M. LEFEBVRE** et toute l'équipe avaient formulé une réponse, sur le coût trop important, l'irresponsabilité des propos de l'Opposition et sur le fait qu'il y avait bien mieux à faire avec l'argent du contribuable. Dans les années qui ont suivi, le triplement de la Police municipale a été exécuté. Et dès 1996, la Majorité a augmenté les impôts, comme elle l'a fait en 2009, afin de ménager des marges de manœuvre pour des dépenses qui sont malheureusement le plus souvent superflues et qui pourraient être évitées.

En ce qui concerne le coût, l'utilité et l'efficacité, il semble à l'Opposition que pour qu'un système de vidéoprotection soit efficace et utile, il doit comporter un système de visionnage des images en temps réel, au minimum 16 heures par jour. La définition du projet doit se faire dans le cadre d'un C.L.S.P.D., de façon à ce que soient pris en compte les besoins des services d'enquête et de la Justice et, d'une part, à établir un schéma très précis d'implantation des caméras, et d'autre part, de permettre l'identification des délits. **M. SIBIEUDE** explique qu'une récente étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, qui a fait une analyse de l'ensemble des expériences conduites en France et en Europe, montre que si ces conditions ne sont pas remplies, et notamment la transmission en temps réel de ces images, dans le cadre d'une collaboration effective avec la police nationale, et avec possibilité d'intervention immédiate des forces de police, alors le système ne sera pas efficace. Un des grands bénéfices de ces dispositifs est de permettre l'identification. Ils ont été détournés dans de nombreux endroits : pour la surveillance des bâtiments par exemple.

Lorsque **M. CHALUMEAU** dit qu'il y aura 6 personnes pour assurer le fonctionnement du point central, **M. SIBIEUDE** ne voit pas comment cela pourra fonctionner 16 heures par jour. Il demande ce qu'est « *une partie de la soirée* », si c'est 20h30, si c'est 21h, 22h, minuit. **M. SIBIEUDE** remarque que théoriquement, un débat démarre plutôt en début de soirée. Il note qu'il a démarré plutôt à 23 h et que c'est peut être une indication quant à la conception des 23h de **M. LEFEBVRE**. Il indique tenir un langage de vérité, ce qui permet à l'assistance de savoir ce à quoi elle doit s'attendre. Quand **M. SIBIEUDE** dit « *je serais long* », c'est que, de la même façon que **M. LEFEBVRE** a largement sollicité ses collègues, les collègues de l'Opposition auront bien évidemment à cœur de réagir sur une question dont la Majorité a élargit le prisme à un tel degré que chacun, y compris les non-spécialistes, pourra avoir des opinions ; quand il s'agit de libertés publiques, de questions idéologiques, tout un chacun, à commencer par un élu municipal d'Opposition, peut avoir et a des opinions, et doit pouvoir les exprimer librement.

L'Opposition aimerait savoir combien d'heures réelles seront consacrées à ce visionnage, jusqu'à quel point les liens avec les services de police permettront une intervention immédiate, car cela était très bien expliqué par le Commissaire de Police : si on n'intervient pas tout de suite, les efforts à réaliser ensuite sont extrêmement lourds et donc coûteux. L'efficacité de l'équipement s'en trouverait considérablement limitée.

M. SIBIEUDE veut également donner quelques éléments concernant la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency, à laquelle Mme le Procureur a fait allusion, et qui a dès 2007 installé un dispositif de cette nature. L'activité a permis 1020 appels téléphoniques du centre de supervision urbain vers l'un des trois commissariats de Police Nationale connectés à ce centre, qui marche 24h/24h. Il y a également eu 1085 appels téléphoniques des commissariats vers le C.S.U. Ce double flux d'appels téléphoniques a permis 422 interventions de la Police Nationale, dont 204 ont donné lieu à interpellation, ce qui a conduit à une baisse de la délinquance de l'ordre de 10 %. Les premiers chiffres de 2008 communiqués par les collègues de **M. SIBIEUDE** sont autour de 15 %, puisqu'ils n'avaient pas encore les résultats définitifs de 2008 lorsqu'ils ont échangé sur cette question.

M. SIBIEUDE fait une parenthèse : il a entendu par des collègues et de bons amis qui sont militants du Parti Socialiste qu'il aurait été le seul à ne pas voter au Conseil Général une motion portant sur les transports dans le Val d'Oise. **M. SIBIEUDE** trouve que c'est embêtant, car cela fait deux fois que **M. LEFEBVRE** fait état de ce qu'il se passe au Conseil Général. **M. SIBIEUDE** sait que **M. LEFEBVRE** aurait rêvé de voir un autre titulaire du siège du Canton Nord au Conseil Général, mais s'il accepte le suffrage universel pour la Mairie, il faut qu'il l'accepte aussi pour le Conseil Général. C'est embêtant selon lui parce que cela fait deux fois que **M. LEFEBVRE** raconte des choses qui ne sont pas justes : la motion n'a pas été votée ; elle a été discutée, et elle a donné lieu à deux prises de paroles. L'une de **Didier VAILLANT**, Maire de Villiers-le-Bel, indiquant que si on ne mettait pas le Barreau de Gonesse dans la motion, il s'abstiendrait et ne voterait pas. **M. SIBIEUDE** a alors pris la parole pour dire que si on ne mettait pas la question du R.E.R. A de façon explicite, et notamment l'équilibre des dépenses d'investissement entre la ligne de Saint-Germain et la ligne de Cergy, il ne voterait pas non plus et s'abstiendrait. Et le Président du Conseil Général a conclu en disant que de toute façon, cette motion devait donner lieu à une unanimité, qu'ils allaient se rapprocher les uns des autres pour donner lieu à un texte unanime et qu'ils prendraient en compte les demandes de **Didier VAILLANT** et de **Thierry SIBIEUDE**. La discussion est intervenue entre le Président du groupe U.V.O. - Union pour le Val d'Oise – et le Président du Conseil Général. La motion n'a jamais été votée, elle a simplement donné lieu à un communiqué de presse du Cabinet du Conseil Général pour dire que la question avait été abordée. **M. SIBIEUDE** rappelle d'ailleurs que la motion avait été déposée sur l'initiative de l'Opposition, qu'elle avait été renvoyée en Commission pour discussion, puisque c'est le règlement du Conseil Général. **M. SIBIEUDE** considère que là encore, c'est le même système : on affirme, on invective, on met en cause sur des choses qui ne sont pas justes, et ensuite on accuse son Opposition de toutes les turpitudes de la terre. Il pense que cela, ce sont les régimes totalitaires. On parle pendant 3h30 d'horloge en disant que l'Opposition va finir par s'épuiser. **M. SIBIEUDE** indique qu'il ne faut pas compter sur cela : l'Opposition est pleine d'énergie, de ténacité,

de résistance. Dans les régimes totalitaires, on a beaucoup de mal à supporter la contradiction, ce qui est le cas de **M. LEFEBVRE** selon **M. SIBIEUDE** : dès que l'Opposition a une position contraire à la sienne, **M. LEFEBVRE** pense qu'elle est contre lui. Or l'Opposition n'a rien contre lui personnellement, mais contre sa politique.

M. SIBIEUDE veut revenir sur un dernier point. Il affirme que ce sera effectivement son dernier point, encore que ce pourrait n'être que l'avant dernier, mais a priori ce n'est pas un effet oratoire. Il considère que la Majorité est très prompte à dénoncer le désengagement de l'Etat, parfois à juste titre, de partenaires financiers qui font peser sur la collectivité des charges financières indues. La Majorité a sollicité l'Opposition et l'a mise au défi de lui proposer des mesures pour diminuer les dépenses et pour limiter ou supprimer ce que l'Opposition aurait voulu qu'il soit fait et que la Majorité n'a pas voulu faire, c'est-à-dire l'augmentation des impôts. **M. SIBIEUDE** annonce que **M. LECHAUDÉ** a quelques idées qu'il soumettra à la Majorité dès que **M. LEFEBVRE** voudra bien lui donner la parole. Au mois d'octobre dernier, la nouvelle Majorité du Conseil Général a souhaité revisiter les dispositifs de prévention et de sécurité, avec une présentation de l'existant, mais plus critique qu'à Cergy, et beaucoup moins élogieuse que celle qui a été proposée. Il faut dire que les thuriféraires n'étaient pas du même côté que ceux qui avaient mené la politique. Il y a eu ensuite un certain nombre de propositions. La proposition principale a été de réduire de façon très substantielle, d'une part le concours et les subventions aux systèmes de vidéosurveillance, d'autre part le soutien aux polices municipales.

M. SIBIEUDE indique qu'il a reçu presque plus d'informations en tant que Président d'association qu'en tant que Conseiller Municipal d'Opposition. Il a même été invité plus tôt en tant que Président d'association à la manifestation de ce jour qu'en tant que Conseiller Municipal. Mais il se dit désormais habitué. Il pense que son nom a été oublié dans les fichiers, régulièrement nettoyés. Il espère qu'il continuera à recevoir comme Conseiller général l'ensemble des invitations aux manifestations organisées par la municipalité, car l'institution Conseil Général est une institution qui intervient à l'évidence dans tous les secteurs de la vie locale et valdoisienne. Il indique qu'il n'y a aucune raison qu'il ne soit plus invité aux cérémonies de naturalisation, tout comme ses collègues. Il n'y a aucune raison que les membres de l'Opposition n'aient été invités à aucun des vœux de quartier, puisqu'ils étaient réservés à la population. Voilà les deux derniers exemples en date, mais il n'y a aucune raison non plus que l'Opposition n'ait pas été invitée aux vœux de l'éducation aux personnels éducatifs. Toutes ces manifestations se sont déroulées sans que **M. LEFEBVRE** ait jugé utile d'inviter l'Opposition. **M. SIBIEUDE** pense que **M. LEFEBVRE** va lui répondre qu'ils sont invités de droit, mais à partir du moment où il y a un carton, le minimum de courtoisie, de politesse, d'élégance, serait de le déposer dans les boîtes des élus de l'Opposition. Il ne voit pas ce que cela changerait, sinon cette volonté de rabaisser en permanence celles et ceux qui ont fait le choix de porter le discours de contradiction à sa politique.

Lorsque l'Opposition aura les éléments concrets et définitifs du dossier, elle pourra calculer la diminution substantielle, puisque la subvention a été plafonnée à un million d'euros. Là où il y avait 75 euros par habitant sur 5 ans de soutien, le nouveau dispositif a ramené cette participation à 10 euros (donc une diminution dans la proportion de 1 à 7,5). L'Opposition pourra calculer le manque à gagner dû à cette décision, contre laquelle **M. SIBIEUDE** a voté au nom des intérêts des Cergyssois. **M. SIBIEUDE** se dit certain que dès que **M. LEFEBVRE** aura le chiffre, il ne manquera pas de le faire connaître avec autant de force et de conviction que celles qu'il a mises dans la lettre adressée à tous les Cergyssois, avec des crédits et de l'argent municipal, pour les appeler à voter et à se mobiliser contre la politique nationale. **M. SIBIEUDE** indique qu'il y a là encore un détournement extraordinaire des moyens. Quand dans une lettre du Maire de Cergy, il est écrit au deuxième paragraphe : « *j'appelle donc les Cergyssoises et les Cergyssois à soutenir massivement ce mouvement en participant aux manifestations qui seront organisées à Paris et dans le Val d'Oise* », **M. SIBIEUDE** affirme qu'il s'agit de l'utilisation de l'argent public à des fins politiques et politiciennes. En tout état de cause, le Maire de Cergy n'a pas à appeler, en tant que tel, les habitants de Cergy à manifester contre le gouvernement. Que le Premier fédéral du P.S. le fasse, avec l'argent des cotisants du P.S., avec l'argent du Parti socialiste, **M. SIBIEUDE** en est d'accord, mais certainement pas avec l'argent de la

commune de Cergy et les impôts des habitants de Cergy. Leurs impôts et les augmentations d'impôts doivent servir à autre chose qu'à ce type de comportement.

Voilà les quelques éléments que **M. SIBIEUDE** voulait porter à la connaissance de ses concitoyens. Il n'a évidemment aucun espoir ni aucune ambition d'avoir convaincu **M. LEFEBVRE** du bien-fondé de ce qu'il a exprimé. Les habitants de Cergy jugeront. Il regrette vivement que **M. LEFEBVRE** ne lui ait donné la parole qu'à 23h07. Il est 23h27, et après 20 mn de discours et de réactions, **M. SIBIEUDE** veut dire que l'Opposition est favorable au principe de vidéoprotection, qu'elle a demandé dans son programme. Mais elle n'y est pas favorable à n'importe quelles conditions et aimerait donc que la Majorité précise - il n'ose pas dire « brièvement » car cela les emmènerait à 2h00 du matin, mais avant le vote, dans la forme qui lui apparaîtra la plus appropriée -, la durée effective du fonctionnement de ce centre de supervision urbain, les liens réels et effectifs entre ce centre et la Police Nationale et la Gendarmerie, de façon à ce l'Opposition puisse ensuite déterminer le vote le plus adapté à la situation. L'Opposition pourrait voter néanmoins les demandes de subventions à l'Etat et au Conseil Général. **M. SIBIEUDE** constate d'ailleurs que le vote ne porte pas sur le principe de ce système mais sur les demandes de subventions. L'Opposition ne va pas s'opposer à des demandes de subvention. **M. SIBIEUDE** pense qu'il serait utile qu'il y ait un vote sur le principe du dossier d'une part, et d'autre part, sur les modalités opératoires retenues pour cet équipement, extrêmement utiles pour la commune.

M. SIBIEUDE souhaite terminer par une phrase de conclusion, qui rappellera quelque chose à la Majorité, puisqu'il l'a empruntée aux meilleurs auteurs, et qui serait une invitation pour **M. LEFEBVRE** à ne pas considérer que son Opposition, lorsqu'elle vote contre lui, a toujours tort contre lui, et à ne pas penser que l'Opposition a systématiquement tort parce qu'elle est dans l'Opposition. **M. SIBIEUDE** remercie **M. LEFEBVRE** de son attention et de l'avoir laissé poursuivre son propos sans lui couper le micro.

M. LECHAUDE indique que pour la sécurité à Cergy, il est important qu'il n'y ait pas de coupures ou d'incompréhension entre la municipalité et les citoyens. C'est pourquoi il est important pour le Conseil Municipal d'être en parfaite adéquation avec les habitants de Cergy et de montrer l'exemple dans tous les domaines. Pour mettre en pratique une politique de sécurité, il faut des moyens. Ce soir, l'Opposition va faire une proposition à M. le Maire afin de mettre en pratique sa politique de sécurité.

M. LECHAUDE explique que le monde traverse actuellement la plus grave crise, aux dires des experts, depuis 1929. C'est une crise qui est importée des Etats-Unis, mais qui n'en frappe pas moins très durement le continent européen et notre pays. Tout le monde fait des efforts tous les jours pour conserver son emploi, pour pérenniser l'entreprise dans laquelle il travaille. Tout le monde fait des efforts pour réduire son train de vie, économiser, afin de faire face aux aléas de la crise. Actuellement, les experts ne voient pas la sortie du tunnel dans un proche avenir. Pour ce qui est de la Ville de Cergy, pas de crise qui tienne : la Majorité municipale augmente les impôts de 9% dès cette année, ajoutant la crise à la crise pour les Cergyssoises et les Cergyssois. C'est intolérable, inacceptable, d'ignorer à ce point la réalité économique du pays et des citoyens de Cergy. Pour ce qui est de la Majorité municipale, pas de crise qui tienne ; elle continue à recevoir les indemnités qu'elle s'est octroyées au début du mandat, en profitant de toutes les possibilités offertes par la loi sans en oublier une seule. C'est ainsi que la municipalité a voté, à son usage exclusif, une indemnité annuelle de 490.000 euros, soit près de 3,2 millions de francs. Cette somme permet d'indemniser le conseiller municipal de base de la Majorité à hauteur de 503 euros, mensuellement, soit 6.035 euros à l'année et d'indemniser M. le Maire mensuellement à hauteur de 4.693 euros, soit 56.320 euros à l'année. On notera également que les adjoints perçoivent une indemnité variant mensuellement entre 1117 euros et 2011 euros.

Pour que l'information soit complète pour les personnes du public et celles qui suivent le Conseil Municipal en direct sur Internet, **M. VASSEUR** précise que les conseillers d'Opposition du groupe U.C.C. ne reçoivent aucune indemnité pour le mandat. Compte tenu de la crise qui secoue tous les

pays, l'Opposition pense que tout le monde doit faire preuve de civisme et de hauteur de vue, afin de diminuer les effets de cette bourrasque. L'U.C.C. pense également que tous les élus doivent faire preuve de volontarisme pour donner l'exemple, notamment à Cergy pour le groupe majoritaire qui se dit socialiste. C'est pourquoi l'Opposition demande à M. le Maire de donner le bon exemple et de réduire l'ensemble de l'enveloppe d'indemnités de 50 %, soit 245.000 euros. Ces économies correspondent à la dépense de fonctionnement de personnel de la vidéotranquilité.

Lors du dernier vote du Budget, **M. LEFEBVRE** demandait à l'Opposition de faire des propositions concrètes, afin de réduire efficacement et durablement les dépenses de la Ville. En toute modestie, l'Opposition pense que c'est un bon début et poursuivra dans cette voie pour être agréable à M. le Maire.

Avant que **M. BOUCHACOURT** apporte à **M. SIBIEUDE** la réponse aux questions techniques qu'il a posées, **M. LEFEBVRE** demande s'il y a d'autres demandes d'intervention. Il donne la parole à **M. PAYET**.

M. PAYET souhaite apporter une réponse par rapport aux éléments donnés par **Pierre BOUCHACOURT** sur ladite efficacité de la politique de sécurité menée depuis 1996. **M. PAYET** pense qu'il est important de rappeler un certain nombre de chiffres, déjà évoqués pendant la campagne, d'abord évoqués à la suite des événements dramatiques du 100 Contests par la publication d'un certain nombre d'informations, et dans un deuxième temps en janvier 2008, pendant la campagne municipale, l'Opposition a fait allusion à un certain nombre de chiffres. Le premier, c'est qu'en 2006, la commune de Cergy a été victime de 6026 faits de délinquance. En 2007, ce nombre était monté à 6224, ce qui représente + 11 %, la commune de Cergy étant la deuxième commune du Val d'Oise à être touchée par une augmentation aussi importante. En 2008, le chiffre a baissé très légèrement : il est passé à 6157 faits de délinquance, c'est-à-dire - 1,1 % par rapport à l'année précédente, mais cela reste toujours supérieur au chiffre de 2006. Pour rappel, dans quelques communes environnantes, il y a -11% à Eragny entre 2007 et 2008, à Courdimanche c'est -8 %, à Osny -6 %, à Pontoise -5 % et à Saint-Ouen-L'Aumône -4,5 %.

Donc **M. PAYET** veut bien que **M. BOUCHACOURT** fasse une description idyllique de la situation de la délinquance à Cergy, mais il aurait été bon qu'il rappelle ces chiffres avec un peu plus de précision et qu'il donne les vrais chiffres. Pour précision, les chiffres que citent **M. PAYET** sont ceux qui sont publiés par la Préfecture chaque année, consultables sur Internet sur le site de la Préfecture du Val d'Oise.

Donc **M. PAYET** croit que, plutôt que de raconter que la situation de l'insécurité à Cergy s'est beaucoup améliorée, grâce à l'action du Maire depuis 1996, il faut rappeler la réalité : cette situation se dégrade, il y a beaucoup de gens qui sont inquiets. D'ailleurs, quand un certain nombre de citoyens interpellent les élus de la Majorité, dans les réunions de copropriété, notamment à Cergy-le-Haut, ils ont été dans un certain sens méprisés. A été méprisé le ressenti qu'ils avaient, en disant que les faits d'insécurité étaient maîtrisés, alors que ces personnes avaient connu des faits d'agression particulièrement graves.

M. LEFEBVRE propose aujourd'hui, sur le constat qu'avait fait **M. BOUCHACOURT** et sur le bilan idyllique de la sécurité que lui connaît et qu'apparemment l'Opposition ne connaît pas, de passer à un système de vidéotranquilité. **M. PAYET** demande pourquoi il ne l'a pas fait avant et pourquoi il a fallu attendre aussi longtemps alors que l'Opposition le réclame depuis deux ans. Chacun se rappelle les propos tenus par M. le Maire en 2006, comme **Thierry SIBIEUDE** l'a rappelé, où il disait tout son mépris pour la vidéotranquilité. Tout le monde se rappelle les propos que **M. LEFEBVRE** a tenus en décembre 2001, repris par un journal local, que chacun peut encore consulter dans Le Parisien, où il disait que la vidéotranquilité ne serait jamais mise en application à Cergy, parce qu'il considérait que c'était un mauvais système. Aujourd'hui, **M. LEFEBVRE** prouve qu'il veut faire l'inverse. **M.**

PAYET indique qu'à chaque fois, il y a le refrain, rappelé par les uns et par les autres dans la Majorité, de l'Opposition qui manipule, qui ment et qui diffame. Ce soir il y a la preuve, avec ces éléments et les déclarations de **M. LEFEBVRE**, et la preuve avec les chiffres que l'Opposition vient de citer, qui sont tout à fait officiels et que chacun peut consulter, que ceux qui manipulent, qui mentent et qui diffament ne sont pas dans l'Opposition mais bien dans la Majorité.

Mme ROMDHANI souhaite reprendre sur l'augmentation des impôts : elle n'est pas de 9 %, mais bien de 7 %. Concernant le temps qui a été pris juste avant - 3h10, comme cela a été rappelé -, **Mme ROMDHANI** répond à **M. SIBIEUDE** qu'ils ont parlé d'une priorité importante, la sécurité, et de la prévention. C'est une volonté politique de la Ville de Cergy. **Mme ROMDHANI** pense que ses concitoyens n'ont pas vu ces trois heures comme **M. SIBIEUDE** le dit, mais comme trois heures de présentation de dispositifs qui se mettent en place. De toute façon, **M. SIBIEUDE** a eu la parole après. Elle ne pense pas qu'en terme de démocratie, il y a eu coupure de parole. Si **M. SIBIEUDE** dit que ces interventions ont été inutiles, elle en doutera. Sur le fait de prendre du temps pour rappeler ce qui a déjà été dit, elle souhaite dire la même chose à **M. PAYET**, et lui demander pourquoi prendre du temps pour rappeler ce qui avait été dit par **M. SIBIEUDE**.

M. JOGUET souhaite rappeler à **M. SIBIEUDE** que dans sa présentation, il a bien dit que le Conseil Général avait participé. Il lui demande aussi de se remémorer dans quelles conditions le Conseil Général a participé. Il lui demande d'avoir cette réflexion et il comprendra ce que **M. JOGUET** est en train de dire.

M. DUMONT répond à **M. SIBIEUDE** que, quand il dit que les résultats en matière de sécurité ne sont pas bons sur Cergy, c'est révélateur d'une méconnaissance des phénomènes d'insécurité, car en la matière il n'y a pas de microclimat, et que Cergy ne fait pas exception aux tendances nationales. Quand **M. PAYET** tord les chiffres comme il le fait, en prenant les chiffres de la Préfecture, c'est aussi une méconnaissance de ce qu'il y a dans ces chiffres. A Valmondois, la délinquance a augmenté de 413 %, simplement parce qu'il y a eu 413 faux chèques réalisés à Valmondois. **M. DUMONT** pense qu'il faut faire attention à cela, ce qui l'incite à rappeler que toutes les politiques amenées en matière de sécurité des biens et des personnes ne peuvent avoir de réponse unique et définitive. Il serait présomptueux de vouloir définir des politiques mettant hors jeu définitivement l'insécurité sur tel ou tel territoire. Il n'y a pas de leçons à recevoir sur ces questions-là et chacun doit être très prudent. L'élargissement de la vidéosurveillance qui est proposé ce soir doit vraiment être pris comme un outil parmi d'autres, existant au cœur d'un dispositif global, qui doit réunir des moyens humains et matériels diversifiés, et réunissant nécessairement des partenaires différents autour d'actions liant prévention et répression, droits et devoirs, formation, éducation.

Au risque de décevoir ses collègues de l'Opposition, **M. DUMONT** explique en ce sens que la vidéo ne sera pas la solution-miracle aux problèmes de délinquance qui traversent la société et la ville. Il croit qu'elle doit et peut être un atout supplémentaire dans la recherche de partenariat et de transversalité. Comme ni les collègues de l'Opposition, ni personne n'en a parlé, et comme il a été légitimement évoqué la mise en place d'une UTEQ, **M. DUMONT** veut quand même rappeler qu'en évoquant au Conseil Municipal les questions de partenariat, sont également abordées les questions de compétences et l'engagement de chacun des partenaires au travers de ses compétences. Durant le mandat précédent, le partenariat entre les services de l'Etat dédiés à ces actions, et ceux de la Ville, s'est réalisé en assistant à une baisse importante des moyens humains de la Police Nationale sur Cergy, alors que les effectifs de la Police municipale triplaient. Ce partenariat s'est réalisé en assistant à une modification importante de la conception de la présence policière axée sur l'intervention, délaissant complètement le lien social, qu'a revendiqué d'ailleurs le nouveau commissaire tout à l'heure. En ce sens, au-delà du débat sémantique sur la police de proximité, **M. DUMONT** constate simplement que si l'arrivée de cette unité sur le quartier de l'Horloge est une bonne chose, après les expériences qu'il y a eu en Seine-Saint-Denis sur les UTEQ, que si on assiste là à un retour positif, à

plus de liens sociaux et de présence quotidienne par la Police Nationale, la question du désengagement de la Police Nationale sur le territoire de Cergy n'est pas réglée. Là encore, on laisse le soin aux élus locaux de régler les inégalités de traitement entre les citoyens d'une même ville, avec l'implantation de cette UTEQ sur un seul quartier.

M. JEANDON abonde dans le sens de **M. DUMONT** sur au moins deux points. Le premier, c'est que lorsque l'on parle de sécurité et de chiffres, il faut savoir de quoi on parle. **M. JEANDON** souhaite faire un petit cours préalable pour expliquer ce dont on peut parler en terme de chiffres, et ainsi avoir les bonnes explications. Elles sont très intéressantes pour expliquer l'évolution du taux de délinquance sur Cergy.

La première chose, lorsque l'on parle de délinquance générale, est de distinguer la délinquance économique de la délinquance de voie publique. Comme l'a dit le Commissaire, la première - faux chèques, malversations financières -, rentre dans la délinquance générale, mais n'a pas le même impact que ce qui touche véritablement la vie quotidienne des cergyssois, c'est-à-dire la délinquance de voie publique. Lorsque l'on parle de chiffres, mélanger ces deux types de délinquances est une erreur.

Le deuxième élément qu'il faut avoir en tête, c'est que quand on parle de chiffres, on parle de ratio. Il y en a un qui est extrêmement intéressant, qui est le taux de criminalité, c'est-à-dire le nombre d'incivilités rapporté à mille habitants. Quand on lui dit que Cergy est la deuxième ville du Val d'Oise dans l'augmentation des faits de délinquance, **M. JEANDON** s'amuse toujours à demander quelle est la ville dans le Val d'Oise qui a le taux le plus élevé. Et c'est Enghien-les-Bains, parce qu'il y a une attractivité importante. Et Cergy a aussi un taux légèrement supérieur à la moyenne car elle a également une attractivité importante. On distingue la délinquance endogène de la délinquance exogène. Il faut avoir en tête qu'il y a plus de 20 millions de personnes qui viennent au Centre des 3 Fontaines. Il y a un niveau de délinquance exogène relativement important.

M. JEANDON indique que **M. PAYET** a une lecture très partielle des choses. **M. JEANDON** donne ensuite les chiffres de la Police, concernant la délinquance de voie publique. 1994 : 5907 actes d'incivilité ; 2008 : 2962 actes d'incivilité, c'est à dire plus de 50 % de réduction des actes d'incivilité. Plus intéressante est l'évolution, et **M. PAYET** aurait pu le souligner : on s'aperçoit qu'il y a un coup d'arrêt dans toute la politique qui a été menée, et donc dans les chiffres, en 2004, simplement parce qu'un ministre a décidé de supprimer la Police de proximité. **M. JEANDON** constate qu'en 2004, on a une stagnation ; en 2005 et 2006, on a une légère remontée et on redescend en 2008, sans arriver à atteindre le chiffre de 2004. C'est bien que la politique de sécurité qui a été mise en place à ce moment-là ne répondait plus à l'objectif de lutte contre la délinquance de voie publique. Ce que dit la Majorité depuis longtemps, c'est que l'ilotage est un axe important en matière de sécurité et de lutte contre le sentiment d'insécurité. Il y a aussi la vidéo-tranquillité. C'est toute une coproduction - le terme a été employé tout à l'heure -, qui doit faire que l'on peut lutter contre l'insécurité. Lorsque l'on parle de chiffres, donnons les bons chiffres et les bonnes explications.

M. MOTYL remercie **MM. DUMONT** et **JEANDON** d'avoir apporté les précisions qu'ils ont apportées. Il souhaite revenir sur la façon dont **M. SIBIEUDE** a perçu le début du Conseil Municipal. Ce dernier a interprété le Conseil Municipal, et l'a vécu comme il le fait d'habitude, avec un sentiment de victime, avec le sentiment permanent, probablement douloureux, d'être une personne d'importance qui n'est pas suffisamment écoutée, à qui l'on coupe la parole, avec - manque de chance - son micro qui s'éteint, ce sentiment permanent qu'il donne de ne pas être reconnu pour ce qu'il vaut.

M. MOTYL indique que la parole n'est pas distribuée dans cette enceinte uniquement pour **M. SIBIEUDE**. Il y a aussi les Cergyssoises et Cergyssois qui sont dans la salle ou derrière leur écran Internet. Il est intéressant que, dans l'enceinte du Conseil Municipal, viennent Procureur, Commissaire, Substitut - c'est une première et **M. SIBIEUDE** l'a reconnu lui-même. Ils prennent du temps de **M. SIBIEUDE**, mais aussi du temps des membres de la Majorité, qui eux le supportent, pour

informer, expliquer, donner du sens aux politiques publiques que la Ville mène. Et **M. SIBIEUDE** ne comprend cela que comme une tentative du Maire de « liquider » l'Opposition. **M. MOTYL** emploie le mot « liquider » à dessein, puisque **M. SIBIEUDE** commet des écarts de langage qui sont assez inquiétants lorsque l'on espère être un responsable politique reconnu, qui sont une marque de perte de sang-froid, lorsqu'il ose parler d'un comportement et d'une gestion totalitaire. **M. MOTYL** estime que **M. SIBIEUDE** a le droit de dire n'importe quoi, d'affirmer ce qu'il veut, mais les mots ont un sens et renvoient à des réalités.

Que **M. SIBIEUDE** ne soit pas d'accord sur la gestion du Conseil Municipal par la Majorité, que l'invitation de trois personnes, qui sont des partenaires, à s'exprimer en avant-première des débats soit pour lui une manipulation supplémentaire pour l'empêcher de prendre la parole, ce qui fait qu'il a l'impression que sa parole est tellement importante qu'il faudrait lui livrer le micro dès le début du Conseil Municipal, et que cette dérive l'amène à dire que le Maire, les élus et les adjoints sont complices d'un comportement totalitaire dans l'organisation du débat, est quelque chose de grave, parce que cela veut dire que **M. SIBIEUDE** perd le sens commun. Et ce n'est pas fini : dans son intervention, **M. MOTYL** a bien regardé **M. SIBIEUDE** et lui demande de se calmer. Par exemple lorsque ce dernier dit à des Adjoints, qui sont des adultes et des personnes responsables, qu'ils sont sous l'emprise, et potentiellement punis, par une personne qui a un comportement totalitaire. **M. MOTYL** estime que **M. SIBIEUDE** méprise les personnes qui sont autour de la table, car il pense qu'ils ne sont pas dans une position d'adultes élus et responsables, mais sous cet empire. **M. MOTYL**, qui indique avoir fait quelques études, explique que le comportement et les propos de **M. SIBIEUDE**, qui parle de totalitarisme, le renvoie à quelques analyses qu'il lui fera passer le moment venu, de manière à ce que cela lui inspire quelques réflexions sur lui-même et sur son comportement.

Par ailleurs, il répond à **M. PAYET** que c'est manipulateur au dernier degré de vouloir comparer ce qui n'est pas comparable. **M. MOTYL** a un très bon ami qui habite à Wy-dit-Joli-Village : la délinquance n'y a pas augmenté, elle a même baissé. Vouloir comparer ce qui n'est pas comparable fait partie des méthodes que l'Opposition utilise tout le temps, et qui consistent à manipuler, raconter des mensonges pour mieux défendre des propositions simplistes.

M. MOTYL, en tant que responsable du groupe PS/Divers Gauche de cette assemblée, se dit extrêmement ravi d'avoir entendu Mme la Procureure, Mme la Substitut et M. le Commissaire. Lui-même ne connaissait pas tout entièrement, et il pense que le public, les Cergysoises et les Cergysois auront apprécié d'être respectés, parce que quand il y a des décisions aussi lourdes, il est bien que des personnes dont c'est le métier viennent éclairer les décisions du Conseil Municipal de points de vue pertinents et judicieux.

M. SANGARE indique que sur un sujet aussi important que la protection des personnes et des biens, la tenue de ce Conseil Municipal extraordinaire est importante. En tant qu'Adjoint chargé de l'Education, il apprécie la manière dont cela a été tenu. Il l'apprécie car cela est parti d'une vision pédagogique en faisant intervenir des experts qui traitent du sujet, en faisant valoir la partie coopérative, de coproduction par rapport à la vidéo-tranquillité ou à la protection des biens. Cela est important, car pour qu'une décision puisse être bien prise, il faut éclairer ceux et celles qui vont bénéficier de ces décisions. Quelques semaines auparavant, **M. SANGARE** a été témoin d'une agression. Cette agression est pénible pour lui, en tant qu' élu de quartier notamment, pénible pour la personne victime de cette agression ; on voit dans ses yeux la peur et le traumatisme qui la poursuivent. C'est terrible aussi, en tant que citoyen, de voir par quel mécanisme des personnes peuvent en arriver jusqu'à l'agression physique d'une personne de manière lâche. Cette trahison, cette lâcheté interpelle.

M. SANGARE poursuit son intervention en expliquant que lorsque l'on mène une politique, on essaie de la voir de manière globale. Pour traiter de la violence, on peut la voir de manière basique et on fait de la répression. Si c'était une solution, on n'en serait pas là et on ne parlerait plus de la protection des biens et des personnes dans notre société. C'est que le problème est complexe. Et une seule personne

ou une seule spécialité ne peut l'appréhender, d'où l'importance des éclaircissements qui ont été apportés, tant au niveau de la Police que de la Justice.

Il y a aussi l'action politique et la responsabilité humaine. Pour traiter cette violence, sur Cergy, depuis 2003, des citoyens, un collectif d'associations entre autres, se sont mobilisés après des actes de violence, pour faire un collectif de prévention contre la violence à Cergy. Ces associations, qui continuent encore aujourd'hui à tenir leurs réunions, en partenariat avec divers organismes, **M. SANGARE** les salue, parce qu'il faut de la persévérance et de la ténacité pour faire ce travail, qui est sans cesse à reprendre. Il faut le reconnaître car cela fait aussi partie de la politique. Il est important de saluer ces personnes qui s'investissent pour éclairer les gens et trouver des solutions par rapport à ce vivre-ensemble qu'il faut faire exister à Cergy.

M. SANGARE pense que la violence, il y en aura. Il faut essayer aussi de comprendre pourquoi on en arrive là. D'où le programme de réussite éducative avec la médiation, d'où cette explication que l'on donne aux gens sur le fonctionnement du système, d'où la tentative de limiter les échecs qui peuvent être aussi source de déviance. C'est cela croire en l'Homme, et dire qu'il n'est pas foncièrement mauvais pour peu qu'on lui donne les conditions pour vivre correctement.

Le thème des discriminations a été abordé. **M. SANGARE** demande comment percevoir ces discriminations. Voir la Justice et la Police expliquer quelles sont leurs actions, pas forcément contre des personnes, mais aussi pour protéger des personnes. Il faut savoir aussi écouter la peur, la crainte, le sentiment de discrimination que certains peuvent avoir. Et leur dire que ce n'est pas parce qu'ils sont noirs, jaunes, blancs, pauvres ou riches, ou de telle ou telle ethnie, ou de telle ou telle religion qu'ils sont forcément porteurs de violence. La diversité, il faut la voir. Il y a un effort qui est fait aujourd'hui de formation sur la diversité dans les entreprises. Il faut poursuivre cette vulgarisation. Elle devrait être naturelle, elle ne l'est pas, donc il faut l'enseigner et faire une éducation à la diversité et à l'équité. Cette action s'inscrit dans une vision globale de la délinquance.

Mme CARPENTIER s'adresse à **M. SIBIEUDE**. Elle dit avoir cherché pendant longtemps la réponse à son comportement de ce soir, et ce n'est pas elle qui l'a eue. Elle est sortie de la salle pendant quelques minutes et a été interpellée par une dame qui était dans le public et qui voulait lui parler un petit moment. Elle demandait le nom de deux ou trois personnes avec qui elle pourrait avoir un vrai débat, parce qu'elle était venue pour avoir plein de détails sur la vidéo-tranquillité, avec des exposés qu'elle a eus et dont elle était très contente. Mais cette dame a dit aussi qu'il y avait ce Monsieur qui venait de prendre la parole et qui menaçait l'assistance de parler pendant 67 mn. Elle disait que là elle craquait et qu'elle ne pouvait pas. Elle a dit à **Mme CARPENTIER** n'avoir aucune idée politique préconçue mais qu'elle partait déçue parce qu'elle pensait qu'après les exposés de tous ces spécialistes, il y aurait eu un vrai débat, et que pourquoi pas, M. le Maire aurait interrompu la séance une nouvelle fois pour permettre aux gens du public de poser de vraies questions. Mais si elle devait subir ce monologue pendant 67 mn, elle rentrerait chez elle se coucher. **Mme CARPENTIER** précise que cette dame habite dans le quartier et qu'elle représente un certain nombre d'habitants puisqu'elle est présidente de copropriété.

Mme CARPENTIER se demande si ce qu'elle raconte à **M. SIBIEUDE** va l'amener à changer son comportement et indirectement à lui rendre service. Elle se devait de le lui dire et elle espère pour lui que ce n'est pas la tendance du public de ce soir.

M. PAYET ne souhaite pas réagir aux propos de **Mme CARPENTIER** et de **M. MOTYL**. Il répond simplement à **M. JEANDON**, pour lui dire qu'ici ce n'est pas une salle de cours où il essaierait de donner des définitions sur ce qu'il considère être les bons ou les mauvais chiffres. Il explique à **M. JEANDON** qu'il est en présence d'élus, lui-même et ces collègues ayant été élu par une majorité de Cergyssois, formant ainsi la Majorité. Il y a aussi des élus de l'Opposition qui représentent plus de 16.000 Cergyssois et qui ont été élus pour porter une voix, pour porter un discours, pour essayer de

lutter contre ce qu'ils considèrent comme de mauvais projets et pour essayer de faire avancer la Ville. C'est à ce titre-là que les élus doivent s'exprimer, et non en essayant de faire croire qu'ils détiennent la vérité en étant capable de donner des définitions sur des chiffres. **M. PAYET** veut rappeler aux Cergyssois que si **M. JEANDON** peut les discuter parce qu'ils ne vont pas dans le sens de son argumentaire, les chiffres qu'il a donnés sont tout à fait consultables par chacun.

M. PAYET rappelle que **M. JEANDON** parle de « vision partielle » des chiffres. Il aimerait rappeler quelques éléments sur la vision des choses de la Majorité. Tout à l'heure, **M. LECHAUDE** a parlé d'une augmentation de 9 %, ce à quoi une Adjointe a répondu que l'augmentation était de 7 %. C'est vrai que l'augmentation sur effet taux est de 7 %. Mais il ne faut pas oublier l'effet base qui en effet fait augmenter les impôts de 9 % à Cergy. **M. PAYET** pense que c'est cela une vision partielle, lorsque l'on essaie de mentir sur la réalité de l'augmentation des impôts à Cergy.

M. PAYET rappelle que le 18 décembre dernier, lors du vote du Budget, **M. JEANDON** n'avait pas souhaité que l'on débattenne sur le compte 16 449, qui était passé de 4 millions à 6 millions d'euros, qui sont des emprunts à court terme. C'est une vision partielle des choses.

M. PAYET indique que la Majorité avait justifié son augmentation d'impôts sur la base d'une diminution de la population et d'une diminution des dotations de l'Etat, sachant qu'en réalité la population de Cergy n'a pas diminué, ce que M. le Maire a rappelé lui-même lors de ses vœux. La diminution de la dotation ne se fera pas dans les termes que la Majorité avait dits lorsqu'elle avait construit son Budget, mais sera d'une toute autre nature, et de fait ne justifie plus l'augmentation des impôts qu'elle avait prévue.

Donc **M. PAYET** demande qui a la vision partielle, alors que l'Opposition dit qu'il ne fallait pas augmenter les impôts parce que la population de Cergy n'avait pas diminué, qui a la vision partielle quand l'Opposition dit qu'il y a eu une augmentation des crédits d'emprunt - court terme certes, mais une augmentation quand même – que la Majorité a faite et qu'elle n'a pas voulu dire, qui a une vision partielle quand l'Opposition dit que les impôts augmentent effectivement de 9 % et pas que de 7 %, même si 7 % est déjà un chiffre élevé, qui a une vision partielle quand l'Opposition donne des chiffres que chacun peut consulter sur Internet et qui sont indiscutables, même si la Majorité peut s'arranger pour dire que ce sont des chiffres qu'elle ne préfère pas entendre. La vision partielle est dans la Majorité selon **M. PAYET**, qui pense que c'est elle qui ne souhaite pas dire la vérité aux Cergyssois.

M. SIBIEUDE indique qu'effectivement, sur la question de la population, elle a augmenté de 2454 habitants selon le recensement. Or, dans la Commission, l'Adjoint chargé des finances avait fait état d'une baisse. Deux autres communes étaient concernées. Au banquet des seniors, il y avait eu un échange sur la question de savoir quelle était l'autre commune concernée, et **M. JEANDON** avait dit qu'il donnerait l'information à **M. SIBIEUDE**. Ce qui est extraordinaire, c'est que **M. LEFEBVRE** en fait un démenti cinglant aux bonimenteurs locaux, dans ses vœux, dans le journal municipal. **M. SIBIEUDE** demande pourquoi avoir menti pendant 6 mois et avoir bâti un Budget sur des éléments qui à l'évidence n'étaient pas exacts. Néanmoins, **M. SIBIEUDE** souhaite répondre sur quatre points.

D'abord, le procès en incompétence est classique. **M. SIBIEUDE** précise à **M. MOTYL** que c'est aussi le fait des régimes totalitaires. **M. SIBIEUDE** assume le mot tel qu'il est, n'en déplaît à **M. MOTYL**. Au contraire de la Majorité, l'Opposition ne met jamais en cause les comportements des uns et des autres, mais parle des pratiques. **M. SIBIEUDE** se dit très heureux de voir le nombre de gens qui se préoccupent de son comportement autour de cette table, c'est une vraie merveille. Il y a là beaucoup à faire.

Puisqu'on parle de comportement, **M. SIBIEUDE** remarque que **M. MOTYL** a fait des lectures ; il y en a, qui en matière de comportement, font état des phénomènes de projection, c'est-à-dire qu'un individu, lorsqu'il s'adresse à un autre, projette sur l'autre son propre ressenti.

La troisième chose, c'est que **M. SIBIEUDE** trouve que **M. MOTYL** est un excellent autoportraitiste, remarquable de lucidité. **M. SIBIEUDE** lui tire son chapeau sur cette caractérisation et sur cette définition qu'il a bien voulu donner.

Pour le reste, les choses ont été dites. **M. SIBIEUDE** est étonné que **M. JEANDON** ait pris le risque de dire qu'il allait faire un cours, car **M. BOUCHACOURT** n'aime pas les professeurs ; il prend le risque de se retrouver cloué au pilori comme **M. SIBIEUDE** l'a été lors de la dernière Commission, du fait de sa condition de professeur, dont il est fier et qui lui permet de gagner sa vie convenablement.

M. LEFEBVRE souhaite faire juste une observation, en indiquant à **M. SIBIEUDE** que le débat qu'il engage avec **Joël MOTYL** est tout à fait intéressant, mais que ce dernier a quand même quelques années d'études et de pratique de la psychiatrie, donc il pourra lui expliquer.

M. STARY indique à **M. SIBIEUDE** qu'entre professeurs, ils devraient donc se comprendre. Sur la forme, il est assez ubuesque, à chaque Conseil Municipal, d'avoir ce type de débats, et finalement de n'avoir qu'assez peu de choses sur le dossier qui doit normalement être abordé, dans les interventions de **MM. SIBIEUDE** et **PAYET**. Prendre la parole une demi-heure, pour expliquer à la Majorité les usages et pratiques démocratiques, pour refaire le débat interne au Conseil Général sur une motion, et finalement dire assez peu de choses sur le fond du dossier - **M. STARY** précise qu'il a dit « assez peu de choses », pas « rien », car il connaît la manipulation.

A la fin, **M. SIBIEUDE** dit notamment qu'il a le droit de dire des choses et qu'on est en démocratie. Il n'y a pas besoin de le rappeler à chaque fois. L'Opposition est composée de 11 élus, elle le sera pendant tout le mandat. Malheureusement, ils ne sont pas toujours 11, voire très rarement, voire même jamais, mais cela est un autre problème. **M. STARY** dit à **M. SIBIEUDE** qu'il est là, qu'il est Conseiller général, qu'il a été réélu, que c'est très bien pour lui, qu'il est là pour ce mandat, et que la Majorité le sait. Si en plus, **M. SIBIEUDE** prendre la parole pendant une demi-heure pour dire cela et confirme son propos selon lequel on est dans un régime totalitaire, **M. STARY** trouve que ce n'est pas sérieux. Dans ce cas, il le renvoie à ses livres et l'invite à lire **Pierre MILZA** et d'autres et il verra ce qu'est un régime totalitaire. D'ailleurs, il ne s'agit même pas là d'un « régime », mais d'une ville, importante, où chacun s'investit, comme d'ailleurs **M. SIBIEUDE**. Il s'agit seulement d'une assemblée municipale, non d'un régime, où **M. SIBIEUDE** est là en train de discuter, même à 00h10. Comme régime totalitaire, on fait beaucoup mieux, et surtout avec tout ce que cela veut dire, car ce n'est pas seulement le pseudo-fonctionnement démocratique que **M. SIBIEUDE** dénonce à chaque fois. C'est bien l'idée de la mainmise sur la totalité d'une société. Ce n'est pas sérieux de dire cela. C'est même assez honteux, lorsque l'on sait ce qu'a été l'Histoire du XXème siècle, avec ces régimes totalitaires qui se sont malheureusement développés sur toute la planète.

M. STARY demande donc à **M. SIBIEUDE** de trouver autre chose pour se faire entendre. Finalement, comme **M. SIBIEUDE** a peu de choses à dire sur le fond, il ne reste que la gesticulation. Il dit qu'il n'attaque jamais personne, sauf qu'il y a des mots comme « bonimenteur », « menteur », « manipulateur ». **M. STARY** ne pense pas qu'il y ait un seul Conseil Municipal où ces mots-là n'ont pas été posés. Mais bien évidemment, ce ne sont pas des attaques personnelles. Par contre, quand la Majorité fait une réflexion, alors **M. SIBIEUDE** monte sur ses grands chevaux et explique la vie à la Majorité pendant une demi-heure.

M. STARY indique que personne n'est dupe, ni dans cette assemblée, ni dans la population. Donc **M. SIBIEUDE** peut toujours agir ainsi, mais la Majorité tient bon et ses élus sont juste trois fois plus nombreux que ceux de l'Opposition.

Tout cela pour dire que ce dossier de la délinquance et de la violence urbaine appelle des questions d'une grande complexité dans la société contemporaine. La question de la jeunesse d'une manière générale, de l'insécurité dans les villes, n'est pas une nouveauté. Ce que l'on voit aujourd'hui, c'est

que les quelques ressorts, qui ont pu limiter à un moment donné cette croissance de la violence et de la délinquance, sont cassés. C'est ce qui justifie les interventions préalables à la décision présentée par **Pierre BOUCHACOURT** sur la mise en place de la vidéosurveillance.

M. STARY veut encore dire que la Majorité n'est pas aveugle sur ce sujet, ne pense pas que c'est le seul moyen, mais a voulu replacer ça dans un ensemble, dans un contexte. Il a bien été souligné que la violence est d'abord un fait social. C'est sans doute aussi un fait individuel en partie. Se servir des politiques éducatives, urbaines, d'insertion, de la parentalité, de la question des hommes et des femmes permet de casser les ressorts du passage à l'acte. La vidéosurveillance, vidéoprotection, vidéo-tranquillité – **M. STARY** n'a pas de tabou sur les termes, même s'il y a certainement des différences – n'est qu'un outil en plus, qu'il serait peut-être dommage aujourd'hui de ne pas utiliser, en tout cas sur ces trois points de centralité.

M. STARY indique que cela ne remplacera pas évidemment la présence des policiers. Tout le monde peut le regretter, même si le format des Unités territoriales montre bien une adaptation - cela a été dénoncé il y a deux ans et on y revient aujourd'hui ; la police de proximité avait su mettre un peu de lien. La vidéosurveillance participera à régler quelques problèmes ici ou là, tout le monde l'espère parce que c'est un investissement. D'ailleurs les chiffres que **M. SIBIEUDE** a donnés montrent que cela peut fonctionner relativement bien.

M. BOUCHACOURT considère que la sécurité et la prévention sont un sujet sérieux et qu'il serait bien de pouvoir en parler dans un climat apaisé. Au fond, sur ces questions, particulièrement sur celle de l'insécurité, **M. BOUCHACOURT** pense d'abord aux victimes, qui sont de tous ordres. Depuis qu'il est Adjoint à la sécurité, il a rencontré nécessairement et malheureusement trop de victimes. Par respect pour ces victimes, il aurait aimé que ce soir, après des interventions sérieuses, de gens qualifiés, les personnes autour de la table, en tant qu'élus sérieux et qualifiés, puissent parler sereinement de ces sujets. En fait, d'un côté au moins, on a fait beaucoup d'agit prop, et cela n'est pas respectueux pour les victimes. Cela ne gêne pas **M. BOUCHACOURT**, ça le désole vraiment.

Lorsqu'on explique à **M. BOUCHACOURT** qu'il est idyllique, alors qu'il dit que depuis qu'il est élu, tous les gens qu'il rencontre, qui sont victimes d'agression, d'actes de délinquance, lui disent que depuis un an ou deux, les choses s'aggravent à Cergy. Entendant cela, la première décision que la Majorité prend, c'est la réactivation d'un Groupe local de traitement de la délinquance, qu'elle demande à Madame la Procureure de mettre en place. Cette dernière a accepté. Ne sont traitées dans ce Groupe que des situations individuelles pour, au cas par cas, rue par rue, famille par famille, trouver les moyens de faire en sorte que, premièrement, les gens vivent dans la sécurité à laquelle ils ont droit, et deuxièmement, éviter que les jeunes dégringolent dans une délinquance qui ne mène nulle part et qui coûte à tout le monde. D'abord aux victimes, à la société ensuite, et à ces délinquants eux-mêmes.

Pour toutes ces raisons, **M. BOUCHACOURT** aurait aimé que l'on parle de façon sérieuse, en évitant les anathèmes et les simplifications. Mais ça n'a pas été possible. **M. BOUCHACOURT** indique que, de son côté, il continuera à travailler sérieusement, et la Majorité également, en continuant à se préoccuper des victimes, à faire de la prévention, axe essentiel de lutte contre toutes les délinquances. Il espère qu'un jour, la Majorité réussira à convaincre l'Opposition que sur certains sujets, il n'est pas utile de faire de la politique, mais qu'il est utile d'être cohérents, et peut-être même d'être en cohésion.

Ceci dit, et de façon tout à fait technique, **M. BOUCHACOURT** veut dire à **M. SIBIEUDE** que d'abord, le rapport *in extenso* d'ICADE SURETIS est bien évidemment consultable par les élus de l'Opposition, mais aussi par tous les habitants qui, préoccupés par ces questions de sécurité, souhaiteront voir de façon précise où sont situées les caméras et comment cela fonctionne. C'est bien pour cela que la Ville mettra en place un Comité d'éthique. Sur les questions techniques d'ouverture, la Majorité considère que cette vidéo-tranquillité est utile et efficace si en effet, derrière les caméras du centre de supervision, il y a des hommes qui sont là pour regarder ces écrans. Il est bien évident qu'à la fin, la Majorité souhaite que des gens soient en mesure de regarder ce qui se passe

derrière ces écrans 24h/24h et d'agir en conséquence de façon très pratique. La Ville de Cergy prendra à sa charge le visionnage et le traitement de ces écrans entre 7h00 du matin et 23h00 le soir - on peut discuter encore un petit peu sur les week-ends d'ailleurs. En tout état de cause, lorsque sera arrêtée la gestion de ces images par les services de la Ville, elles seront renvoyées à un centre de visionnage au Commissariat de Police, pour que les caméras ne tournent pas dans le vide, étant entendu que c'est enregistré. En plus de la capacité que cet outil offre de lutter contre tous les phénomènes de délinquance et d'insécurité urbaine, ils auront aussi la possibilité de reVISIONNER les films utiles à des traitements d'enquêtes, pour régler les problèmes d'élucidation.

M. BOUCHACOURT explique que cela est faisable avec 6 personnes, sachant que l'on n'est pas sur du 24h sur 24h. Les spécialistes expliquent qu'une personne derrière un écran plus 1 superviseur peuvent regarder la globalité des 45 caméras qui sont sur la ville, avec un système de turn-over. Il n'y a donc pas six personnes en permanence derrière les caméras.

M. LEFEBVRE propose d'interrompre le Conseil Municipal car il y a une demande d'intervention dans le public, qui n'est désormais plus très nombreux, mais qui suit depuis 19h30. Pour qu'il puisse s'exprimer, il faut que le Maire interrompe le Conseil Municipal.

M. LEFEBVRE INTERROMPT LA SEANCE LE TEMPS DE L'INTERVENTION.

Avant de passer au vote, **M. LEFEBVRE** souhaite dire que le débat sur la sécurité est un débat permanent. Il sera poursuivi dans cette enceinte, comme avec les partenaires de la ville et avec la population. Ce que la Majorité voulait faire ce soir, c'était éclairer, pour avoir un débat démocratique - **M. BOUCHACOURT** parlait de débat apaisé -, avec un certain nombre d'explications. **M. LEFEBVRE** pense que le débat a été en partie éclairé, mais croit néanmoins qu'il doit être approfondi, pour que l'on puisse aller plus loin, en particulier sur ce qui intéresse plus particulièrement les élus municipaux qu'ils sont. Il y a un débat de politique nationale sur l'organisation, sur les moyens des forces de sécurité publique. Il n'est pas nouveau et il va se poursuivre, puisque des réductions d'emploi dans ce secteur sont prévues - 5000 emplois de policiers en moins -, mais c'est un débat national. Sur le fonctionnement de la Justice, les élus locaux ont à dire un certain nombre de choses, ils sont en partenariat, mais il s'agit là aussi d'un débat national.

Mais **M. LEFEBVRE** explique qu'il y a un autre débat, qui est évidemment national également, mais dont les réalités locales sont peut-être plus prégnantes et qui doivent interpeller davantage. Elles renvoient finalement à l'intervention d'**Eric CHALUMEAU**, à la fois sur les causes de la délinquance et sur les réponses à apporter. Au fond, avec les délibérations de ce soir sur la vidéotranquillité, il ne s'agit certainement pas du cœur des responsabilités et des missions de la collectivité. Cela le serait davantage dans l'interprétation des causes sociales de la délinquance, ce qui fait que dans une ville comme Cergy, mais à l'égal des tendances nationales, il y a des jeunes gens - jeunes filles et jeunes garçons - qui ont ces comportements de violences, qui renvoient aux politiques conduites par les élus, mais aussi à un débat avec les citoyens.

M. LEFEBVRE a bien entendu l'intervention de l'habitant des Hauts-de-Cergy qui vient de s'exprimer. Il est totalement convaincu que ce débat sur la sécurité est essentiel. Il s'agit de sécuriser, en relation étroite avec les forces de police. **M. SIBIEUDE** laissait entendre que la Majorité n'aurait pas travaillé forcément de la meilleure manière sur la mise en place de la vidéotranquillité. **M. LEFEBVRE** rappelle que tout le travail est partenarial avec la Police Nationale, que toutes les implantations de caméras sont faites en étroite relation avec la Police Nationale, avec la Préfecture et avec une association de la Justice. Si cela a été essentiel, ce qui est aujourd'hui encore plus sûr dans son esprit, c'est que le sentiment d'insécurité à Cergy, qui est nettement supérieur à l'insécurité réelle,

est en réalité directement lié aux causes sociales de la délinquance. Derrière un cambriolage ou une agression, en particulier dans les lieux de centralité, la question qui revient et amène les gens à dire qu'ils vont partir, ce n'est pas qu'ils ont plus de chances de se faire agresser à Cergy qu'ailleurs. Car ceux qui habitent dans Paris ont autant de chances de se faire agresser, si ce n'est plus, sauf qu'on se sent moins en insécurité à Paris. **M. LEFEBVRE** est persuadé que c'est une interrogation sur les évolutions sociales de la Ville. Ce sont des peurs qui vont s'exprimer. Peurs vis à vis de certains territoires jugés dangereux, vis à vis de certains groupes sociaux, de certaines catégories de personnes jugées dangereuses.

M. LEFEBVRE redit ici que la priorité est la sécurité dans les lieux publics qui sont les lieux d'attractivité, là où passe le plus de monde, ceux qui forment cette image de la Ville. C'est la sécurité dans les quartiers populaires, justement de celles et ceux qui à un moment pourraient être stigmatisés comme étant les facteurs d'insécurité dans cette ville. Ce n'est pas pour rien que **M. LEFEBVRE** a interpellé le Commissaire et la Procureure – ils étaient prévenus – sur la question des discriminations. Et c'est de manière aussi très volontaire, au moment où la Ville met en place la vidéo-tranquillité, que **M. LEFEBVRE** réaffirme cela. Car si l'on va au bout du discours de **M. CHALUMEAU**, la sécurité est un problème de société : c'est la société tout entière qui doit se mobiliser, pour faire en sorte que le plus grand nombre gagne cette bataille, et qu'à la fin, il y ait la sanction nécessaire, mais il faut aussi la réintégration de ceux qui n'en respectent pas les codes pour des tas de raisons. C'est en cela que **M. LEFEBVRE** dénonce en permanence l'instrumentalisation de la question de l'insécurité. En réalité, elle va à l'encontre de la cohésion nécessaire. C'est pour cela qu'il avait dénoncé les propos de **Nicolas SARKOZY** lors des événements de la Gare du Nord, qui avait lié la question de la délinquance à celle de l'immigration, et qui à d'autres moments l'a liée à la question de la jeunesse des banlieues. **M. LEFEBVRE** pense qu'il y aurait pu avoir un débat plus approfondi sur la bonne manière, surtout du point de vue d'une municipalité, d'aborder ces questions, à côté des politiques que la Ville met en place.

M. LEFEBVRE regrette simplement, comme la personne qui est partie tout à l'heure, dont parlait **Mme CARPENTIER**, qu'il y ait eu une instrumentalisation, une série d'interventions dilatoires - **M. STARY** a eu raison de le souligner -, complètement en dehors du sujet. Il y a eu une série d'attaques d'entrée, mais c'est la manière de faire de la politique de **M. SIBIEUDE**, on ne peut la changer, visant à discréditer l'équipe municipale, et en particulier le Maire. Cela n'avait strictement rien à voir avec la question de la sécurité. Si **M. LEFEBVRE** est aussi gêné, c'est qu'il reste avec un doute profond : il se demande quelle est l'analyse et la philosophie de **M. SIBIEUDE** en matière de politique de sécurité. S'il a un doute, c'est que le seul moment où elle s'est exprimée, de manière indirecte, et où il a d'ailleurs été répondu à **M. SIBIEUDE** par Mme la Procureure, c'est dans les deux questions qu'il a posées au Commissaire et à la Procureure. La première visant à opposer Police et Justice : les braves policiers qui arrêteraient les délinquants, mais cette Justice laxiste qui les relâcherait ; on est dans le populisme complet. La deuxième, sur les violences dans les collèges. **M. LEFEBVRE** rappelle que l'on parle de jeunes et que quand on aborde cette question, y compris comme l'a fait le Président de la République en disant qu'à cinq ans ou à trois ans on détecte et ensuite on exclut, on est dans une philosophie sécuritaire, dans une stratégie de repli et dont on voit bien qu'elle mène finalement à l'échec. C'est bien ce que l'on voit au plan national : **Nicolas SARKOZY** s'occupe des questions de sécurité depuis 2002, donc les chiffres de 2008 représentent son bilan. Et le bilan de **Nicolas SARKOZY**, c'est tout simplement une explosion des vols avec violence et des agressions physiques.

M. LEFEBVRE veut dire un dernier mot sur ce que seraient les variations de cette équipe municipale dans ses choix de politique de sécurité. Puisque les Conseils Municipaux aujourd'hui sont non seulement en flux, mais également en stock, cela permettra à ceux qui regardent en différé de mieux comprendre. En 1996, il y a eu un débat, qui était le choix entre s'engager sur les politiques de sécurité ou ne pas s'engager, et à l'intérieur, de développer la Police municipale ou d'installer des systèmes de vidéosécurité, selon l'appellation de l'époque. En responsabilité, par un choix politique fort, la Majorité a décidé que, premièrement, la Ville devrait s'y mettre alors que ce n'est pas l'une de ses compétences et que, ensuite, elle devrait mettre les moyens humains. **M. LEFEBVRE** pense que la Majorité a eu raison de le faire dans cet ordre-là. **M. LEFEBVRE** rappelle qu'aujourd'hui, cela

représente 70 personnes sur 950, alors que ce n'est pas une compétence municipale, mais une réponse à une incapacité de l'Etat régional à remplir ses missions sur le territoire.

En 2001 (ou 2002), la question s'est à nouveau posée, et l'expression de **M. LEFEBVRE** sur la vidéo est intervenue après une visite de **Nicolas SARKOZY** en plein été, appelé alors par un employé du magasin d'optique de la rue des 3 Fontaines suite à une agression, ledit employé étant d'ailleurs un Adjoint de **Patrick BALKANY**. A l'époque, **M. LEFEBVRE** a effectivement indiqué qu'il se refusait à mettre en place des systèmes de vidéosécurité qui ne serviraient que de prétexte à l'Etat pour réduire les forces de Police. Il a dit qu'au moment où on supprimait la police de proximité, il ne ferait pas le choix politique à Cergy de mettre des caméras. C'était tromper les habitants, qui d'ailleurs eux-mêmes disent qu'on ne peut pas attendre des miracles et qui demandent une présence policière. Et **M. LEFEBVRE** a toujours dit à ses interlocuteurs, avec qui il travaille depuis plusieurs mois, qu'il n'y aurait pas de vidéotranquilité à Cergy s'il n'y avait pas d'UTEQ. Il l'a dit en se demandant ce qu'il ferait, si à la fin il n'y avait pas d'UTEQ à Cergy et dans le Val d'Oise : il a toujours fait le pari du dialogue et du partenariat, au-delà des aspects politiques, et dans un dialogue étroit avec le **Préfet TROLLE**, qui lui sait maintenir l'ordre, pas comme celui qui a même été exfiltré de Corse car il n'y arrivait pas non plus là-bas. **M. LEFEBVRE** dit cela à propos de la polémique sur le Préfet, pour rappeler que sa critique vis à vis des forces de l'ordre porte de manière générale sur l'absence de moyens, ou sur la suppression de la police de proximité, qui est une bonne manière de défendre les intérêts des cergysois. Après, il y a le cas spécifique de 100 Contests, où il y avait juste 25 policiers nationaux pour 5000 personnes ; c'est une faute et **M. LEFEBVRE** rappelle qu'aujourd'hui, des Préfets sont remerciés pour moins que ça, juste pour trois sifflets arrivés à l'oreille de **M. SARKOZY**. **M. LEFEBVRE** pense que le **Préfet LEYRIT** serait parti au bain à Cayenne dans le régime d'aujourd'hui, surtout si cela avait été une manifestation organisée par un élu U.M.P.

Aujourd'hui, **M. LEFEBVRE** invite les élus à adopter le principe de la vidéotranquilité par ces délibérations qui appellent les subventions, et de mettre en place ce Comité d'éthique pour les raisons qu'il a déjà rappelées. Et cela parce qu'aujourd'hui la ville va bénéficier d'un nouveau dispositif de la Police Nationale, qui devrait notamment se situer sur ce secteur et sur celui des Hauts-de-Cergy. Il sera couvert par le poste de Police de l'Abondance, d'une vingtaine de fonctionnaires de Police supplémentaires. Les modalités d'intervention doivent permettre aujourd'hui, de manière complémentaire, d'apporter un plus pour la sécurité des Cergysois.

Dans le même temps, **M. LEFEBVRE** répond à ses autres détracteurs, qui ne sont pas tous de droite, parfois de gauche, et qui expliquent qu'il faudrait plutôt renforcer les dispositifs de prévention, travailler sur l'éducation et sur ces fameuses causes sociales sur lesquelles la Ville est débordée et le sera encore un certain nombre d'années. En travaillant à cela, la Majorité sera dans l'équilibre de sa politique.

M. LEFEBVRE propose ensuite de passer au vote sur les trois délibérations.

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

M. SIBIEUDE considère que pour pouvoir voter une subvention, il faut avoir voté le principe du projet.

M. LEFEBVRE lui répond qu'il a déjà été voté dans le Budget.

M. SIBIEUDE estime que ce principe n'a pas été voté, seules des études ont été votées, non le projet.

M. LEFEBVRE considère que le vote d'une demande de subvention vaut implicitement adoption du principe. Selon lui, l'Opposition voudrait avoir une position politique qui consiste à dire que sur le principe elle est pour, puisque de toute façon, comme d'habitude, le Maire finit par faire ce que l'on avait demandé parce qu'il n'est pas capable d'avoir cette idée tout seul et, d'autre part, que les moyens mis en place et le nombre de caméras sont insuffisants. **M. LEFEBVRE** estime que 50 caméras pour Cergy contre 150 pour la C.A.V.A.M., c'est vrai que c'est trois fois moins, mais c'est peut-être trois fois plus utile.

M. SIBIEUDE demande s'il peut dire ce qu'il pense, plutôt que **M. LEFEBVRE** s'en charge.

M. LEFEBVRE demande à **M. SIBIEUDE** de donner son explication de vote, avant de mettre les trois délibérations aux voix.

M. SIBIEUDE indique que cela paraît à l'Opposition être une bonne décision sur le principe, parce que c'est ce qu'elle avait demandé et qu'elle ne va pas changer de point de vue à six mois d'écart et que cela va dans le bon sens. Le point qui l'inquiète, c'est que si ce système n'est pas suffisamment utilisé, la ville aura perdu sur deux tableaux : elle aura mis de l'argent d'une part, et aura un système qui ne fonctionne pas d'autre part, et dont on dira ensuite qu'il n'a pas fonctionné. Cela sera contre-productif à deux titres : d'abord pour les victimes, que la Majorité a évoquées et que l'Opposition a évidemment en considération, ensuite par rapport à la solution elle-même, car si elle ne marche pas, compte tenu d'un certain nombre d'éléments rappelés par les intervenants, ce sera très embêtant. Donc le souci de l'Opposition, c'est d'avoir quelques éléments concrets sur la façon dont les choses vont se passer. **M. SIBIEUDE** considère qu'encore une fois, **M. LEFEBVRE** demande un chèque en blanc et l'Opposition n'en a pas envie. Ensuite, sur l'interprétation qu'en fait **M. LEFEBVRE**, **M. SIBIEUDE** ne peut pas l'empêcher de faire des interprétations.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU le décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance,

VU la circulaire du secrétaire général du CIPD du 21 février 2008,

Considérant que dans le cadre de sa politique locale de prévention et de sécurité, la ville de Cergy a fait réaliser une étude sur les problématiques de sécurité sur ses espaces publics,

Considérant que cette étude a conclu à la pertinence de la mise en place d'un dispositif de vidéo tranquillité sur les espaces de centralité,

Considérant que la ville de Cergy a décidé de déployer ce dispositif en deux phases - en 2009 et 2010 - avec l'implantation de 45 caméras et la création d'un centre de supervision urbaine (CSU),

Considérant que le dispositif retenu par la ville de Cergy se situe parmi les programmes considérés comme prioritaires par la circulaire du 21 février 2008 susvisée,

Considérant qu'à ce titre elle peut bénéficier du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

1- AUTORISE le Maire à solliciter, pour le projet de vidéotranquillité, la subvention maximale, auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), soit 50% du coût total de l'investissement, estimé à 1.501.000 € se répartissant ainsi : 843.000 € au titre de l'année 2009 ; 658.000 € en 2010

2- DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif 2009 : fonction 110 nature 2315 et fonction 110 nature 1321

**Délibère à l'unanimité
(Pour : 43)**

2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la délibération du Conseil Général du Val d'Oise n°3-53 votée le 17 octobre 2008,

Considérant que dans le cadre de sa politique locale de prévention et de sécurité, la ville de Cergy a fait réaliser une étude sur les problématiques de sécurité sur ses espaces publics,

Considérant que cette étude a conclu à la pertinence de la mise en place d'un dispositif de vidéo tranquillité sur les espaces de centralité,

Considérant que la ville de Cergy a décidé de déployer ce dispositif en deux phases - en 2009 et 2010 - avec l'implantation de 45 caméras et la création d'un centre de supervision urbaine (CSU),

Considérant que le Conseil Général du Val d'Oise a renouvelé son soutien à la vidéosurveillance et redéfinit ses taux d'aides aux dispositifs : « 10% pour les coûts liés à l'implantation des réseaux ; 30% pour le reste du projet » selon les termes de sa délibération du 17 octobre 2008,

1- AUTORISE le Maire à solliciter, pour le projet de vidéotranquillité, la subvention maximale auprès du Conseil Général du Val d'Oise

2- DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif 2009 : fonction 110 nature 2315 et fonction 110 nature 1321

**Délibère à l'unanimité
(Pour : 43)**

3. PRINCIPE DE CREATION DE LA COMMISSION D'ETHIQUE DE LA VIDEOTRANQUILLITE

M. LEFEBVRE demande à **M. BOUCHACOURT** d'en rappeler la composition pour le public présent.

M. BOUCHACOURT explique que la première mission du Comité d'éthique sera d'établir une Charte de la bonne utilisation de la vidéotranquilité, déjà bien encadrée par la législation. Il sera composé de 16 membres, 3 collèges de 5 personnes, représentant les différentes composantes de la société cergysoise. Les membres sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire. Leur mandat est de trois ans renouvelables. Les membres du Collège des élus sont nommés en tant que titulaires, avec un suppléant. La présidence sera sous la responsabilité du Maire. Il y aura un président délégué, fonction assurée par le 11^e Adjoint chargé de la prévention et de la sécurité – **M. BOUCHACOURT**.

Sur les 15 membres répartis en 3 collèges, **M. BOUCHACOURT** indique qu'il y a :

- un collège des élus : 5 membres du Conseil Municipal, dont 4 Conseillers de la Majorité et 1 Conseiller de l'Opposition ;
- un collège de personnalités qualifiées de 5 membres. **M. BOUCHACOURT** précise qu'il s'agit d'un principe de délibération, et que cela sera détaillé plus précisément et nommément pour informer les élus des personnalités qualifiées.
- Un collège d'associations de 5 membres.

M. SIBIEUDE indique que c'est une bonne proposition, un organe dont l'Opposition parie qu'il fonctionnera convenablement et qui lui paraît composé de façon équilibrée. L'Opposition vote cette délibération et communiquera le nom du titulaire et du suppléant aussitôt que la demande lui en sera faite pour la mise en place de ce Comité. **M. SIBIEUDE** suppose que l'Opposition aura des informations sur le nombre de réunions, la charge de travail requise, sur son mode de fonctionnement et ses attributions réelles.

M. LEFEBVRE répond que ce Comité sera constitué assez rapidement, parce qu'il souhaite qu'il accompagne la mise en œuvre du dispositif, qui devrait pouvoir être effectif au début de l'année 2010. D'autant plus rapidement qu'il sera utile qu'un certain nombre de formations et d'informations préalables soient données aux membres du Comité, pour qu'ils puissent exercer leur mission correctement et collectivement. **M. LEFEBVRE** précise qu'il y aura un avocat, le représentant de la HALDE. Cette mission est essentielle quand on intervient à ce point sur les libertés publiques.

M. SIBIEUDE demande s'il y aura un modèle-type en terme de mission, et si la mission sera constituée pour la commune. Il précise sa question en expliquant qu'un Comité peut avoir une mission plus ou moins large, peut être plus ou moins sollicité, plus ou moins consultatif, plus ou moins informé. Tout cela est ouvert.

M. BOUCHACOURT explique que ce Comité va établir dans un premier temps une Charte du bon usage de la vidéosurveillance, en commun et avec des professionnels. Il établira un rapport annuel. Cette Commission sera consultable et « interpellable » par toutes les personnes qui le désirent, l'idée étant de faire en sorte que dès lors que la vidéotranquilité intervient sur-le-champ public, chaque personne qui le souhaite puisse avoir l'entière information qu'il désire sur les conditions d'usage de la vidéotranquilité. C'est un organe au même titre que la HALDE par exemple, qui doit être garante du bon respect législatif de l'usage de cet outil.

M. SIBIEUDE précise que la HALDE a par exemple un pouvoir d'inquisition, d'enquête. Le Comité d'éthique ne l'aura peut-être pas forcément. Il demande jusqu'où la Majorité compte aller, voici sa question.

M. LEFEBVRE explique que, par définition, le Comité d'éthique n'est pas un organisme chargé de piloter ni de juger de l'efficacité du système de vidéotranquillité. Cela relève des autorités gestionnaires.

M. LEFEBVRE trouve assez normal, lorsque l'on demande à des organismes comme la Ligue des Droits de l'Homme, un avocat, ou d'autres, que les élus soient à l'écoute de ces partenaires. L'objectif du Comité est de garantir les libertés publiques et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de détournement de ce système de sécurisation de l'espace public qui conduise à des pertes de libertés individuelles.

M. LEFEBVRE indique que pour remplir sa mission, le Comité devra pouvoir interroger les gestionnaires sur les modalités d'emploi et d'usage. De l'autre côté, lorsqu'il sera saisi de situations individuelles, il devra être amené à obtenir de la part de l'autorité gestionnaire l'ensemble des éléments d'information, sachant que ce Comité d'éthique n'aura pas non plus à se substituer à la Justice, qui peut être saisie par les uns et par les autres de toute dérive dans l'usage individuel. C'est un organe collectif, qui a été composé avec des références qui ont paru intéressantes à la Majorité. Mais le Comité travaillera sur cette Charte, qui sera débattue et délibérée en Conseil Municipal le moment venu. Toutes ces questions seront alors précisées.

M. SIBIEUDE demande si **M. LEFEBVRE** a dans l'idée de permettre à un Cergyssois qui se sentirait lésé par le système de vidéosurveillance de saisir le Comité d'éthique.

M. LEFEBVRE répond par l'affirmative, puisque ce Comité a justement pour but de garantir au citoyen que ce dispositif, qui est potentiellement attentatoire aux libertés publiques, mais justifié par la nécessité de la protection des personnes, n'est pas détourné de ses fins.

M. SIBIEUDE se pose une question : il demande pourquoi la présidence de ce Comité, qui n'a pas de rôle de gestion et d'évaluation du système, est confiée à l'opérateur. Car un Comité d'éthique qui a le rôle décrit par **M. LEFEBVRE**, théoriquement, n'est pas présidé par l'Adjoint à la sécurité, même si l'opérateur est représenté de façon large ; il est présidé par une personnalité extérieure, dont l'autorité est indiscutable et qui, par rapport à une demande d'information, pourra répondre. Alors que là, c'est l'Adjoint - Président du Comité qui va interroger l'Adjoint à la sécurité.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2143-2,

Considérant que la ville de Cergy a décidé de déployer un dispositif de vidéotranquillité courant 2009 et 2010 dont l'objectif est de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens dans les lieux de centralité,

Considérant que la ville de Cergy souhaite s'engager à aller au-delà des obligations légales et réglementaires qui encadrent le régime de la vidéosurveillance et à garantir aux citoyens un degré de protection supérieur,

Considérant le souhait de la ville de créer une commission d'éthique de la vidéotranquillité qui aura pour fonction d'élaborer la charte d'éthique de la vidéosurveillance, puis de veiller au respect de son application,

1- APPROUVE le principe de la création de la commission d'éthique de la vidéotranquillité.

2- DIT que celle-ci sera composée de 16 membres : un président et trois collèges de 5 personnes représentant les différentes composantes de la société cergysoise

3 - ELIT les membres suivants pour un mandat de 3 ans renouvelable :

- Présidence : le Maire
- Présidence déléguée : 11^{ème} adjoint chargé de la Prévention et de la Sécurité.
- 15 membres répartis en 3 collèges : élus, personnalités qualifiées, associations.

4 – INDIQUE la nature des collèges :

Collège des élus : 5 membres du Conseil Municipal

- 4 conseillers de la Majorité
- 1 conseiller municipal opposition.

Collège des personnalités qualifiées : 5 membres

Collège des associations : 5 membres

L'installation et la composition de la commission fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**Délibère à l'unanimité
(Pour : 43)**

M. LEFEBVRE indique que le Conseil Municipal a adopté cette délibération et que les conditions de sa mise en œuvre, dans les termes dans lesquels il les a abordées, seront examinées plus tard. La Charte d'éthique sera adoptée le moment venu.

LA SEANCE EST LEVEE LE 13 FEVRIER 2009 A 00 H 50



Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Mohamed Kassime MASTHAN

Dominique LEFEBVRE